


POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 234, SEPTEMBRE 2021



23 septembre,
grève dans l'Éducation

5 octobre,
mobilisé-es pour l'emploi

**Crise : c'est par
où la sortie ?**

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.**

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Sarah,
professeure des écoles.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

Ruptures

Le rapport du GIEC publié cet été n'est pas seulement une description supplémentaire de l'ampleur et de l'irréversibilité des périls environnementaux, il est aussi une injonction à changer radicalement de modèle et à organiser la solidarité pour que la planète reste vivable. Sous nos yeux, de la pandémie de coronavirus aux « méga feux », en passant par les dérèglements climatiques de tous ordres, la maison brûle. Même si désormais nous ne regardons plus ailleurs, cette accumulation peut malgré tout produire un effet de sidération et paralyser l'action : tellement énorme, tellement implacable, relevant de tellement d'intérêts économiques, à quoi servirait-il encore de lutter ? Le GIEC lance au contraire un ardent engagement à agir. La FSU co-anime le collectif « *Plus jamais ça* », regroupant syndicats et associations environnementales qui a présenté fin août un « *plan de rupture* » et surtout un appel à s'en emparer pour mener débats et actions mêlant enjeux sociaux et environnementaux. C'est que le syndicalisme a un rôle majeur à jouer sur ces questions. Plus les salarié-es sont impliqués-es, conscient-es des enjeux de leur travail, reconnu-es dans leur capacité à s'exprimer sur le contenu de leur activité, plus émerge la conscience des enjeux environnementaux et sociaux qui y sont liés, plus se pose la question de l'intérêt général. La mobilisation public-privé à laquelle la FSU appelle le 5 octobre porte aussi sur la nécessité d'une transition écologique qui préserve et développe les droits des salarié-es et l'emploi. Avant cela, le 23 septembre, toute l'éducation est appelée à une journée d'action pour un « *plan d'urgence pour l'éducation* », c'est là aussi un enjeu de société de tout premier ordre qui doit enfin être entendu. Le futur doit se construire avec plus d'éducation, plus de soin, plus d'attention aux êtres humains et au vivant, à rebours des politiques actuelles destructrices des solidarités et du bien commun.



Benoît Teste

17 Crise : c'est par où la sortie ?

NOUS VOUS INFORMONS QUE LE
MAGASIN EST FERMÉ À COMPTER
DU 16 MARS 2020 ET CE JUSQU'À
NOUVEL ORDRE.

Nous restons joignables au 07 85 17 69 95.
Merci de votre compréhension.

6 Rentrée Grève dans l'éducation



8 Pass sanitaire et obligation vaccinale



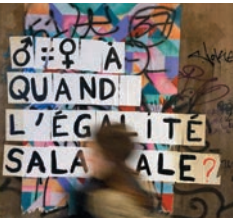
11 Télétravail Un accord-cadre signé par les syndicats



13 Éducation Nouvelle rentrée sous Covid



14 Grenelle Premières mesures défavorables aux femmes



24 C'est demain Indicateurs sociaux : le bien-être au centre des politiques publiques

28 Vivent les arts vivants !



30 Rencontre avec Arnaud Morvan



Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte
un 4 pages Retraités
ainsi qu'un encart
ADL Partner aux abonnés

L'Homme responsable du réchauffement climatique

En août, le Groupe d'expert-es intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié le rapport d'un de ses trois groupes de travail, celui intitulé « le résumé pour les décideurs » à destination des chef-fes d'État qui seront présent-es à la conférence climat COP26 à Glasgow du 1^{er} au 12 novembre. Sept années se sont écoulées depuis le dernier rapport. Les conclusions sont sans appel: les activités humaines, jusque-là toujours suspectées, sont indéniablement et indiscutablement à l'origine du changement climatique. Ce sont les émissions de gaz à effet de serre, toujours à la hausse, qui génèrent ce dérèglement dont le groupe d'expert-es décrit les conséquences et leurs fréquences futures: vagues de chaleur, inondations, sécheresses, météo propice aux feux dus au 1,5 degré de réchauffement atteint d'ici 2030. Ce rapport parle aussi de la souffrance humaine notamment pour les populations du Sud sur la ligne de front. Il est grand temps que les États les plus riches assument leur responsabilité et respectent leurs engagements en matière d'aide: la COP26 en sera un moment clé.

Tunisie

Requiem pour le printemps arabe

Né d'une révolte populaire contre la dictature Ben Ali en 2011, le printemps arabe connaît-il son épilogue - provisoire - avec le coup de force du président tunisien Kaïs Saïed ?

Le 25 juillet dernier, le chef d'État, élu en 2019, soutenu par l'armée, décidait de geler le Parlement, de limoger le chef de gouvernement et par là même de s'octroyer le pouvoir exécutif.

Cette décision brutale, d'abord populaire, concluait plusieurs mois de blocage politique à l'Assemblée. Ennahdha, le parti islamo-conservateur majoritaire, était de plus en plus critiqué dans la population pour sa gestion contestée de la crise sanitaire. Plus globalement, les accusations de corruption ont considérablement dégradé la confiance populaire dans les membres des formations politiques tunisiennes.

L'inquiétude grandit quant au devenir de la jeune démocratie tunisienne: les assignations à résidence et interdictions de



Les « pratiques arbitraires qui menacent les valeurs de citoyenneté, de démocratie et de droits humains »

quitter le territoire se multiplient, ciblant hommes d'affaires, fonctionnaires, députés, magistrat-es ou responsables du sport.

Le président Saïed, qui fut un opposant à la dictature, défenseur du respect du droit, très conservateur a initialement bénéficié du soutien d'une partie de la société, hostile à Ennahdha, notamment de la

puissante centrale syndicale UGTT.

Le 26 août, 6 syndicats de magistrat-es et de journalistes, associations féministes et groupes de défense des droits humains ont diffusé un communiqué commun dénonçant des « pratiques arbitraires qui menacent les valeurs de citoyenneté, de démocratie et de droits humains ».

L'UGTT réclame la formation rapide d'un nouveau gouvernement. ♦

Matthieu Leiritz

Afghanistan: « Une situation terrible »

C'EST L'ACTU

Comment la FSU analyse-t-elle la situation afghane ?

L'Afghanistan affronte une fois de plus une situation terrible après la victoire du mouvement islamiste des talibans. C'est l'échec de la stratégie d'intervention militaire des États-Unis et de ses alliés, dont la France, menée au nom de la lutte contre le terrorisme, en soutenant un régime corrompu, et sans donner au pays les capacités de se structurer pour installer un fonctionnement démocratique. La FSU s'inquiète des conséquences pour l'ensemble du peuple afghan, et notamment les femmes et les filles, victimes probables de l'obscurantisme du nouveau pouvoir, ainsi que plus globalement les défenseurs et défenseuses des valeurs démocratiques et de progrès.

Que faire pour aider la population afghane ?

La solidarité s'impose pour soutenir toutes les forces qui pourraient lutter contre ce régime obscurantiste, la FSU

adresse en particulier un message de solidarité aux universitaires, professeur-es, étudiant-es et jeunes qui affrontent cette situation.

La FSU demande que soient accueillies toutes personnes menacées, et ce aussi longtemps que leur sécurité et leurs libertés ne seront pas assurées en Afghanistan. La FSU réclame que soit accordé le statut de réfugiés aux personnes qui sont menacées par le nouveau pouvoir et demandent l'asile. À l'inverse des récentes déclarations présidentielles voulant se protéger « contre des flux migratoires irréguliers importants » alors qu'on parle de populations qui fuient les talibans, la France se doit d'impulser à l'échelle européenne une véritable politique d'accueil.



Alexandra Bojanic, secteur international FSU.

Propos recueillis par Sandrine Charrier



mgen^{*}

GROUPE vyv

POUR SON AUTHENTICITÉ

J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Perrine Laffont a choisi MGEN pour son engagement à protéger la santé des personnes en toutes circonstances. Authentiquement mutualiste, MGEN rend accessibles les meilleurs soins à tous. Rejoignez-là.

PERRINE LAFFONT

CHAMPIONNE OLYMPIQUE DE SKI
DE BOSSES & 4 FOIS VICTORIEUSE
DE LA COUPE DU MONDE.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans -75748 PARIS CEDEX 15.

Aidons La coop des masques

En 2018, l'usine de fabrication de masques Honeywell de Plaintel (Côtes d'Armor) fermait et transférait sa production en Tunisie notamment.

À l'initiative du collectif *Plus jamais ça* dont la FSU est membre, *La coop des masques* a été créée en 2020. Son existence et son fonctionnement en coopérative prouvent qu'il existe des alternatives sociales et écologiques à la construction d'entreprises capitalistes et prédatrices.

Pour assurer son existence et son développement, la coopérative a besoin d'aide. Syndicats, associations, entreprises, administrations peuvent se fournir à *La coop des masques*: www.lacoopdesmasques.com/commande-de-masques/

Pour lui permettre d'assurer son autonomie, nous pouvons toutes et tous devenir sociétaire : www.lacoopdesmasques.com/adhesion/part-sociale-de-la-scic-la-coop-des-masques

Rentrée Grève dans l'Éducation

La rentrée se fera dans un contexte fortement marqué par une nouvelle vague de covid due au variant Delta et par la décision du gouvernement d'imposer un pass sanitaire.

Cette décision ne peut remplacer une politique sanitaire de prévention, protection, d'incitation à la vaccination et de levée des brevets. D'état d'urgence en état d'urgence, les mesures de restriction des libertés se succèdent. FSU, CGT, Solidaires ont déposé auprès du Conseil constitutionnel une contribution extérieure concernant le texte de loi de cette gestion de la crise. Ce dernier a depuis validé le projet de loi en ne rejetant que la possibilité de licencier et l'isolement obligatoire.

Au niveau éducation, la rentrée scolaire se fera dans un climat tendu. Publication tardive du protocole faisant l'impasse sur les mesures réclamées par les organisations, politique éducative aggravant



La grève éducation du 23 septembre à l'appel de la FSU, La CGT, FO et SUD pour un plan d'urgence dans l'éducation.

les inégalités, sous investissements, mesures du Grenelle issues de la vision managériale du ministre, autant de raisons pour la grève éducation du 23 septembre à l'appel de la FSU, La CGT, FO et SUD pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires et l'amélioration des conditions de travail.

Suivra une journée de mobilisation interprofessionnelle le 5 octobre à l'appel de la FSU,

de CGT, FO, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF et UNL, pour les salaires, l'emploi et pour les conditions de travail et d'études. À cela s'ajoute la question climatique, le rapport du GIEC ne pouvant qu'alerter sur les catastrophes climatiques actuelles et à venir. La FSU était présente le vendredi 3 septembre 2021 à Marseille pour réclamer une politique face à l'urgence le premier jour du congrès mondial de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN). ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Retraité-es

1^{er} octobre : retraité-es en lutte

La FSU, avec le groupe des 9, appelle les retraité-es à une journée nationale d'action le 1^{er} octobre.

La pandémie se poursuit et les interrogations sont nombreuses touchant les questions de santé, de service public et de pouvoir d'achat.

Autant d'axes de revendications car le président Macron persiste dans une ligne politique autoritaire, forte de régression sociale et d'atteintes aux libertés.

La discussion autour du PLFSS (Projet de Loi de Financement

de la Sécurité Sociale) est un enjeu crucial, à chaque rentrée. La santé est un bien essentiel. L'accès à la vaccination doit être assuré partout ce qui suppose la levée des brevets. La crise a aussi révélé l'exigence d'une loi « autonomie » et la nécessité d'un grand service public de l'autonomie.

Les retraité-es ne sont pas des privilégié-es. Les pensions nettes ont augmenté de 6,15 % de 2008 à 2019 alors que l'indice des prix et le SMIC ont connu

respectivement une hausse de 12,9 % et 20,05 % dans la même période. La revendication d'une revalorisation des pensions sur le salaire moyen est légitime d'autant plus que les prix augmentent notablement sans parler de la diminution de 12,6 % de la rente du Complément de Retraite Mutualiste, au 1^{er} janvier 2022 qui concerne plus de 300 000 retraité-es.

La crise a mis en lumière l'isolement de beaucoup de retraité-es, et rappelle la nécessité de

développer les services publics de proximité.

Service publics, système de santé public, revalorisation des pensions, après le 31 mars 2021 les retraité-es porteront leurs revendications le 1^{er} octobre sur tout le territoire et rappelleront leurs revendications sur ces trois axes. Avec un double défi : se mobiliser pour leurs revendications et se retrouver aux côtés des personnels en activité dans les combats de rentrée. ♦

Mathieu Leiritz

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État

PRÉPAREZ DÈS MAINTENANT VOTRE BUDGET VACANCES ET LOISIRS !

Avec une bonification de l'Etat dès 4 mois épargnés

Bonification
de **35%** pour
les moins
de 30 ans

Abattement
de **20%**
sur le RFR
pour vous
Ultramarins



Et choisissez le Chèque-Vacances
qui vous ressemble !

NOUVEAU



CHÈQUE-VACANCES **CONNECT**
L'application de paiement

Et toujours,
CHÈQUE-VACANCES **CLASSIC**
le format papier



www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Violences conjugales

Nombre de mesures annoncées par le ministre de l'Intérieur le 2 août pour améliorer la prise en charge des violences conjugales par les forces de l'ordre, ont déjà été formulées lors du Grenelle contre les violences faites aux femmes en 2019, mais pour des associations comme Nous Toutes, « ne sont simplement pas appliquées par manque de moyens ».

C'est notamment le cas de la création de brigades de protections des familles, de l'obligation de porter à la connaissance du procureur de la République, même en l'absence de plainte, tout fait de violence intrafamiliale ou du croisement des fichiers des personnes mises en cause dans des affaires de violences conjugales et des possesseurs d'armes en vue de leur saisie.

Les annonces du 2 août n'ont, elles-mêmes, fait l'objet d'aucun chiffre précis en termes d'effectifs supplémentaires, de formation ou de moyens alloués à leur application. Par ailleurs, si déployer de nouveaux moyens est indispensable pour améliorer la prise en charge des victimes, la considération pour ce travail doit aussi changer en gendarmerie ou commissariat où, contrairement au grand banditisme ou à la cybercriminalité, il n'est pas « valorisé ». Enfin, assurer à toute victime qu'elle ne sera pas reçue par un agent lui-même violent et donner les moyens aussi à la justice de traiter les dossiers sont aussi d'absolues nécessités.



Loi de crise

Pass sanitaire et obligation vaccinale

La FSU, la CGT et Solidaires ont saisi le Conseil constitutionnel pour la défense des droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs et déposé le 3 août une contribution extérieure sur la loi relative à la gestion de crise sanitaire.

Dans un communiqué commun, les organisations rappellent que « Si la vaccination a fait ses preuves depuis des années, elle ne peut se faire dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix. C'est par l'information, la pédagogie, le débat que les doutes peuvent être levés et non par la menace et la contrainte ».

Derrière la mesure emblématique de rendre obligatoire la vaccination des personnels soignants, plusieurs dispositions remettent en cause les droits fondamentaux avec l'accès à certains lieux recevant du public conditionné à la détention d'un « pass sanitaire » pour les personnes les fréquentant et pour les salarié-es y travaillant. La loi va notamment renforcer la subordination des salarié-es en octroyant aux

positions disciplinaires non encadrées et ne pouvant être contrôlées ni par l'inspection du travail ni par la médecine du travail. Elle va créer ou accentuer anticonstitutionnellement de nouvelles discriminations entre salarié-es, en fonction de la nature de leur contrat de travail, du poste occupé ou de la branche professionnelle et du lieu dans lesquels ils et elles exercent leur profession.

Pour ces organisations, l'endiguement de la pandémie relève des politiques de prévention et de santé publique, plutôt qu'à un renvoi à la res-

ponsabilité des seuls individus. Pour cela, il faut des moyens pour l'hôpital public, les services de santé au travail, les personnels, et lever les brevets des vaccins... tout le contraire de ce qui a été fait pendant la crise sanitaire. Ces organisations restent mobilisées et appellent les personnels à s'organiser sur leurs lieux de travail afin de faire respecter l'obligation faite aux employeurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et préserver la santé physique ou mentale des salarié-es. ♦

Sandrine Charrier

C8 : la télé contre l'IVG ?

En programmant le film *Unplanned*, la chaîne C8 a provoqué une forte protestation des associations et militant-es féministes. Alors que le droit fondamental à l'IVG est sans cesse menacé, le film est une véritable propagande anti-avortement. Il s'attaque au Planning Familial américain et, montrant des scènes d'avortement sanglantes, crée une représentation faussée d'un acte chirurgical maîtrisé.

Outre la mobilisation sur les réseaux sociaux, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a été saisi. Il s'agira notamment de déterminer si par ce choix de diffusion la chaîne s'est rendue coupable du délit d'entrave à l'IVG condamné en France, passible de 30 000 euros d'amende et deux ans d'emprisonnement.

20²¹
22

ASSURANCE SCOLAIRE

DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

**Vos élèves
méritent
le spécialiste
de l'Assurance
Scolaire.**

PROTÉGER CHAQUE ENFANT, NOTRE RAISON D'ÊTRE.

La MAE, c'est bien plus qu'une Assurance Scolaire. Créée en 1932 par des enseignants, la MAE met toute son expertise au service des enfants, des parents et des équipes pédagogiques.

LA DOUBLE PROTECTION POUR ÊTRE BIEN ASSURÉ.

Lors des activités scolaires obligatoires et facultatives, l'Assurance Scolaire MAE protège vos élèves qu'ils soient responsables ou victimes d'un accident (Responsabilité Civile + Individuelle Corporelle). En cas d'accident, c'est également une garantie pour vous dont la responsabilité peut parfois être engagée, si vos élèves ne sont pas correctement assurés.

**L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE
EST UN GAGE DE TRANQUILLITÉ.**

Attestation immédiate

mae.fr

Recommandée par la



Pour toute information, contactez la MAE
de votre département ou le 02 32 83 60 00.

AP PI ENS 07/21 – Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité (SIREN N°510 778 442) • MAE Assurance, Société d'Assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances (SIREN N°781 109 145) 62 rue Louis Bouilhet – CS 91833 – 76044 ROUEN CEDEX – Crédit photo : Gettyimages



MON PREMIER ASSUREUR

« Une absence totale de politique de santé »

Pourquoi un si faible taux de vaccination en Guadeloupe ?



Eddy Segur, secrétaire FSU Guadeloupe.

L'absence totale de politique publique de santé a laissé les Guadeloupéens seuls face aux problèmes liés à la chlordécone, aux pollutions dues aux sargasses, à l'absence depuis plus de 10 ans de distribution d'eau

potable, à l'abandon du CHU qui a été complètement évacué suite à un incendie en 2017 et qui peine à recevoir les moyens nécessaires à un fonctionnement normal. La confiance dans les pouvoirs publics est insuffisante pour convaincre. Il faut vacciner mais aussi permettre aux médecins de soigner les personnes lorsqu'ils se présentent à l'hôpital, octroyer massivement des moyens au CHU notamment avec des lits de réanimation en nombre, il faut mettre en place des protocoles sanitaires stricts, adaptés à la situation sanitaire de la Guadeloupe dans toutes les administrations et tous les établissements scolaires.

Que réclame la FSU ?

Un préavis de grève générale illimitée prendra effet le 9 septembre déposé par les 10 organisations syndicales de Guadeloupe (CFTC – CGTG – SNCL/FAEN – FO – FSU – SOLIDAIRES Guadeloupe – SUD PTT GWA – SUNCAG – UGTG – UNSA). Les organisations réclament les moyens nécessaires à la protection de la population et notamment des plus démunis ! En plus des vaccins, il faut octroyer massivement des moyens au CHU, des lits de réanimation en nombre, mettre en place des protocoles sanitaires adaptés à la situation sanitaire de l'île dans tous les établissements, doter ces derniers de citernes reliées au réseau d'eau. Recruter massivement des enseignants, des psychologues, des infirmières, CPE pour faire face à la détresse dans laquelle se trouvent plonger la communauté scolaire... bref, muscler les services publics.

Antilles

Rentrée reportée

La situation sanitaire en Guadeloupe s'aggrave et laisse craindre le pire.

Le taux de circulation du virus a dépassé les 2 200 nouvelles contaminations pour 100 000 habitants, soit un bond de plus de 98 % en un mois. Une situation d'une extrême gravité qui a contraint le gouvernement à envoyer près de 300 soignant-es en renfort sur l'île ainsi qu'en Martinique et à fournir des lits par l'armée afin de délester les réanimations du seul CHU totalement submergées.

Alors que les médecins se voient contraint-es de trier les malades qui arrivent aux urgences, le ministre tente de masquer la responsabilité des puissances publiques en justifiant le faible taux de vaccination en Guadeloupe – 20 % – par la place des médecines naturelles ou des croyances locales. Ses propos ont fait exploser la colère des habi-



En Martinique et en Guadeloupe, la rentrée se fera le 13 septembre.

tant-es, déjà dans une grande défiance suite au scandale du chlordécone. Ils et elles manifestent chaque semaine pour exiger un plan d'urgence pour l'île déjà sévèrement touchée par les chikungunya et zika, les problèmes d'eau, la précarité qui a augmenté de 34 %. L'accès aux soins se dégrade depuis des années. Certaines

pathologies sont délaissées, et des choix de gestion après la perte de cent lits en 2017, suite à un incendie à l'hôpital de Pointe-à-Pitre, ont aggravé la situation. Face aux risques, le gouvernement a décidé de reporter la rentrée au 13 septembre comme le réclamaient les syndicats, les présidents des collectivités, l'Association des maires, le préfet et la rectrice. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Rentrée à la Réunion

Crash-test grandeur nature

1 13 580 élèves du premier degré, 101 530 du second, et 15 850 professeur-es ont repris le lundi 16 août le chemin des établissements alors que le confinement partiel est reconduit jusqu'au 31 août dans un contexte tendu entre le rectorat, les syndicats et des parents d'élèves.

Dès juillet parents et enseignant-es manifestaient devant le rectorat, à Saint-Denis, pour exiger un autre protocole. Le SNES-FSU déposait un préavis de grève du 16 au 21 août

inclus « pour permettre aux personnels d'entreprendre toute action qu'ils jugeraient nécessaire ». Les revendications : report de la rentrée, augmentation des moyens humains et matériels, ainsi qu'un aménagement des programmes, abandon de la distinction entre élèves vaccinés et non vaccinés.

La circulation du Covid-19 est intense à La Réunion. On comptabilisait entre le 31 juillet et le 6 août 3590

nouveaux cas et dix décès avec un taux d'incidence atteignant les 420,5 pour 100 000 habitants. La pression hospitalière reste également élevée. Au 12 août, 78 patient-es étaient hospitalisé-es en unité de soin Covid et 46 en service de réanimation Covid. Au 24 août, le Rectorat annonçait 42 classes fermées dans le Premier degré et l'isolement d'élèves dans 68 classes du Second degré ♦

M.-R. R.-M.



Télétravail

Un accord-cadre signé par les syndicats

S'appuyant sur les enseignements du recours amplifié au télétravail pendant la crise sanitaire, un accord-cadre relatif à sa mise en œuvre dans les services administratifs des trois versants de la fonction publique (FP) - État, territoriale et hospitalière - a été soumis par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques à la validation des employeurs et des neuf organisations syndicales de la FP le 13 juillet.

Le texte met notamment l'accent sur le volontariat des agent-es, la réversibilité du choix de télétravailler et l'alternance nécessaire entre travail sur site et à distance, avec un maximum de trois jours de télétravail par semaine pour un-e agent-e à temps plein.

Il porte aussi la nécessité de prendre en compte les conditions de travail à domicile, de garantir le droit à la déconnexion et de mesurer la charge de travail afin de prévenir les risques physiques et psychosociaux.

Par ailleurs, outre la fourniture de l'accès aux outils numériques à l'agent-e en télétravail par l'employeur - pour pouvoir exercer son activité, communiquer avec son ou sa

supérieur-e hiérarchique, son collectif de travail et, éventuellement, les usager-es - l'accord prévoit pour les fonctions publiques d'État et hospitalière, une indemnisation forfaitaire des frais de télétravail de 2,50 euros par jour de télétravail, dans la limite d'un montant annuel de 220 euros. Les collectivités territoriales négocieront localement cette indemnisation.

En signant cet accord, CGT, CFDT, FO, Unsa Fonction publique, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC et CFTC ont

acté les avancées que peuvent représenter les annonces et intentions présentées mais resteront vigilantes pour que celles-ci soient effectives.

Elles seront particulièrement attentives à ce que les négociations auprès des instances de dialogue social locales qui devront décliner cet accord à leur niveau d'ici le 31 décembre 2021 n'accroissent pas les différences de traitement entre agent-es des différentes fonctions publiques ou collectivités territoriales. ♦

Valérie Soumaille

EDF : « Hercule », un genou à terre seulement !

Début avril, le Ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire annonçait l'abandon du projet « Hercule » et plaçait pour un « Grand EDF » qui en garderait cependant la même architecture. Le projet « Hercule » initié en 2018 par l'État et le PDG d'EDF devait soi-disant répondre aux difficultés financières du groupe ; les deux protagonistes, obstinés dans le développement du nucléaire (6 EPR en projet), voulaient nationaliser cette activité et ouvrir au privé, les activités les plus rentables, une partie du réseau électrique et les énergies renouvelables. Les organisations syndicales s'y étaient toujours opposées (1/3 des salarié-es en grève chaque journée d'action), dénonçaient une volonté de démanteler le groupe énergétique public. Sous pression du calendrier électoral à venir, le Ministre veut rester prudent et ne semble plus aussi insistant ; la transition écologique va imposer un choix de société et donc de mode de production d'énergie et l'État doit maintenir EDF en son sein pour en être le fer de lance.

Salaires : le compte n'y est pas

Lors de la réunion sur les salaires des agentes et agents des trois versants de la Fonction publique début juillet, la ministre Amélie de Montchalin a annoncé, sous la pression des mobilisations, des mesures constituant des avancées qui demeurent parcellaires et très insuffisantes.

Les déclarations parlant de 40 à 100 euros mensuels d'augmentation pour la Fonction publique, ou les déclarations de Jean-Michel Blanquer pour l'Éducation nationale se présentant comme le « ministre de la revalorisation » relèvent de la manipulation.

Non seulement les augmentations ne toucheront qu'une partie des catégories, mais la cause essentielle de l'affaiblissement du pouvoir d'achat des fonctionnaires demeure : le refus du dégel de la valeur du point d'indice comme de toute augmentation générale. Pour le gouvernement, l'amélioration des revenus des personnels ne semble passer que par l'augmentation du temps de travail, comme en témoigne le décret, rejeté par la FSU et par l'ensemble des syndicats, et qui permettra d'imposer des heures supplémentaires aux enseignant-es à temps partiel. Sans revalorisation forte et urgente de la valeur du point, sans mesure générale, les salaires et les carrières continueront de se dégrader de manière aggravée et les inégalités entre les femmes et les hommes ne pourront être résorbées.



Coût de la rentrée : et pour la maternelle ?

L'association Familles de France chiffre dans sa 37^e enquête de rentrée une augmentation de 1,04 % du coût des fournitures pour un élève arrivant au collège pour atteindre 199,34 euros. Ce coût de la rentrée n'est calculé que sur l'achat de fournitures. L'achat de vêtements et autres matériels n'est pas pris en compte. L'association demande son extension aux enfants d'école maternelle, l'instruction étant devenue obligatoire dès 3 ans.

Soutien à Florimond Guimard

La FSU et ses syndicats affirment leur soutien à Florimond Guimard, co-secrétaire départemental du SNUipp-FSU, convoqué en juillet le premier jour des vacances, pour répondre d'une manifestation spontanée fin avril exigeant l'harmonisation des rythmes scolaires sur la ville. Face à cette volonté d'intimider le mouvement social, la FSU réaffirme son engagement en faveur de la liberté d'expression et de manifestation et exige que Florimond ne soit pas sanctionné.

Calais : les associations verbalisées

À Calais, alors que la police s'acharne contre les associations d'aide aux migrants – Utopia 56 a reçu 96 amendes pour non-respect du confinement et des verbalisations totalement surréalistes – un décret promulgué le 10 septembre 2020 a été renouvelé. Il interdit la distribution de nourriture et de boissons dans une partie du centre-ville. Une décision inacceptable car en principe l'État doit, depuis une décision du Conseil d'État en juillet 2017, garantir un accès à l'eau et à la nourriture partout ce qui est loin d'être le cas.

Pass sanitaire

Le SNUTER-FSU dénonce les propos présidentiels

L'allocution du président de la République le 12 juillet concernant l'extension du pass sanitaire a très fortement fait réagir nombre d'agent-es parmi les 1,9 million de la fonction publique territoriale.

Dans un communiqué de presse intitulé « *Contre la stigmatisation, une politique de santé digne de ce nom* », le SNUTER-FSU dénonçait les « *mesures punitives* » à l'encontre des non-vacciné-es et le « *caractère d'une mesure autoritaire et discriminatoire* ». Bien loin d'être opposé-es à la vaccination, les agent-es étaient face à de nombreuses difficultés pour se faire vacciner souvent inhérentes aux inégalités territoriales. Alors que les agent-es de la territo-



Dans les rangs des agent-es de la FPT, le retour des congés d'été s'est effectué entre colère et résignation.

riale poursuivaient leurs missions dans des services essentiels (services d'aide à domicile, les maisons de retraite et les établissements médicaux-sociaux) aux pires moments de la crise sanitaire de 2020, cette prise de parole présidentielle a été ressentie comme une attaque, s'ajoutant aux conditions de travail détériorées. Fin juillet, à travers un

courrier intersyndical, la FSU s'est adressée à la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, Amélie de Montchalin pour lui rappeler l'absence de consultation du Conseil Commun de la Fonction Publique à ce sujet, point relevé par l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi. Même si le Conseil constitutionnel a validé en grande partie la loi du 5 août sur l'extension du pass sanitaire, il en a fait disparaître le droit de licencier les agent-es non vacciné-es, ce qui n'est que le minimum requis.

Pourtant, dans les rangs des agent-es de la FPT, le retour des congés d'été s'est effectué entre colère et résignation. ♦

Alain Senée

Assurances santé

Parentalité et temps partiel thérapeutique

Parallèlement à la négociation sur la réforme de la protection sociale complémentaire engagée au début de l'été par la ministre, les droits des agent-es de la fonction publique en matière de parentalité et santé évoluent avec la publication de deux décrets.

Le premier, publié le 30 juin, vise à harmoniser avec le secteur privé le régime de chaque congé lié à la parentalité en renvoyant aux dispositions du code du travail. Ainsi, le congé de paternité et d'accueil de

l'enfant passe de 11 à 25 jours calendaires (32 en cas de naissances multiples) et peut-être en partie pris dans les 6 mois suivant la naissance, et le congé d'adoption passe de 10 à 16 semaines pour un enfant. Par ailleurs, l'obligation d'information de l'employeur par l'agent-e de son état de grossesse disparaît. Le jour de carence ne s'applique pas aux congés maladie pris durant la grossesse dès lors que celle-ci est signalée à l'employeur.

Enfin, la liste des bénéficiaire du congé de naissance est élargie.

Un second décret, publié le 28 juillet permet, enfin, de mettre en œuvre le nouveau dispositif de temps partiel thérapeutique : celui-ci devient un temps partiel de droit pour des raisons de santé et de maintien ou retour à l'emploi. Il est renouvelable au cours de la carrière, après une reprise à temps plein d'une année. ♦

Sandrine Charrier

Éducation

Nouvelle rentrée sous Covid

L'absence de mesures sanitaires sécurisantes, et de mesures pédagogiques pour pallier les effets scolaires de la pandémie caractérisent cette rentrée 2021. Les inégalités se sont aggravées, laissant craindre des effets durables dans la scolarité des élèves, dans un contexte de pénurie des moyens...

Dans une interview donnée dimanche 22 août, le ministre Jean-Michel Blanquer annonçait que le protocole retenu pour la rentrée serait celui de niveau 2 sur les 4 possibles; un choix est en-deça de celui de juin et peu adapté à la situation de certains territoires. Aucun engagement n'est pris pour l'équipement des établissements en capteurs de CO₂. Et les autres annonces (vaccination en milieu scolaire, tests, etc.) restent floues

Une rentrée dégradée

Dans le premier degré, sur les 2489 postes créés, seulement 391 le sont pour les remplacements et 29 postes pour les RASED, pourtant indispensables. 105 postes du dispositif *Plus de maîtres que de classes*



Les annonces (vaccination en milieu scolaire, tests, etc.) restent floues.

sont supprimés. 930 postes sont consacrés aux dédoublements des grandes sections en Éducation prioritaire; et pourtant, le nombre d'élèves par classe dans le premier degré est toujours largement supérieur à la moyenne européenne (22,2 contre 19,8 dans l'UE en 2020).

Dans le second degré, on dénombre 1883 suppressions d'emplois alors que les effectifs augmentent: 36499 élèves supplémentaires dont 10867 dans les collèges, 19851 dans les lycées généraux et technologiques, 5781 dans les lycées professionnels. Aucune création d'emplois de CPE, de Psy-EN, AED, personnels administratifs, de santé et sociaux n'est par ailleurs prévue.

Remise en cause de l'Éducation prioritaire

Sous forme d'expérimentations, notamment les cités éducatives, l'offensive se prépare, visant notamment à imposer la dilution des critères sociaux dans les critères territoriaux et une contractualisation des moyens.

Dans son plan d'urgence pour l'éducation, la FSU porte les revendications suivantes: réduction des effectifs dans le premier degré, en collège, en lycée général technologique et

Allocation de rentrée

Cette année, les caisses d'allocations familiales versent depuis le 17 août à trois millions de familles cette aide, soit 370 à 404 euros par enfant selon l'âge de l'enfant. Les prix des fournitures ont augmenté de 0,75 % par rapport à l'an passé. Par ailleurs, les équipements sportifs sont beaucoup plus chers. L'achat des masques pèse toujours énormément sur les budgets. Malgré la précarité augmentée par la crise, aucun coup de pouce cette année alors que l'an passé 100 euros avaient été ajoutés à l'allocation. Une députée (MoDem) propose de la verser sous forme de contreremarques afin de s'assurer qu'elle ne serve « qu'à l'équipement nécessaire à la scolarité de l'enfant ». Une défiance bien loin des valeurs de l'école de la République laïque et... gratuite.

professionnel, suspension en lycée professionnel des dispositifs de co-intervention, le chef-d'œuvre ou module d'insertion professionnelle en Terminale, pour regagner du temps d'enseignement. Renforcement des RASED et réinstauration des dispositifs *Plus de maîtres que de classes*. Les programmes en collège et au lycée doivent être repensés pour mieux revenir sur des apprentissages mal maîtrisés... les réformes du lycée et du baccalauréat revues.

La FSU porte des exigences pour un système éducatif ambitieux. Elle soutient les actions permettant de préparer la grève du 23 septembre. ♦

Sandrine Charrier et Marie-Rose Rodrigues-Martins

Chère rentrée étudiante

Alors que la crise sanitaire a jeté dans la précarité nombre d'étudiant-es, leur pouvoir d'achat devrait encore baisser. C'est le constat révélé par les deux études rendues publiques mi-août par la FAGE et l'UNEF organisations représentantes des étudiant-es. Elles estiment que le coût moyen de la rentrée va augmenter de 31 euros en 2021 et celui de l'année scolaire de 247 euros, une hausse correspondant à 2,50 %, soit 20 euros par mois en moyenne. Les frais de la vie courante (loyer, téléphone...) excepté les transports, augmentent. L'achat de masques constitue une ligne budgétaire incompressible. Cette année encore, il sera impossible pour un-e étudiant-e de suivre son cursus sans avoir recours à une aide parentale, un prêt ou encore un job étudiant de plus en plus difficile à trouver avec la crise. Pour la FSU les bourses sur critères sociaux et l'allocation de rentrée étudiante, remparts face aux vulnérabilités sociales, doivent être abondées.

Prime équipement informatique

Un décret publié au JO du 20 août précise que la prime d'équipement informatique sera également versée aux enseignants et enseignantes de l'enseignement agricole. Les enseignant-es titulaires et stagiaires qui exercent des missions d'enseignement, c'est-à-dire qui sont face à élèves en bénéficieront. En sont cependant exclu-es les professeur-es de la discipline de documentation, rejoignant ainsi la liste des personnels n'en bénéficiant pas dont les conseiller-es pédagogiques. Le montant annuel est précisé dans l'arrêté prime d'équipement informatique déjà paru.

Laïcité : un bug qui en dit long

Par un décret du 5 juin 2021, le gouvernement supprimait l'Observatoire de la laïcité. Ce dernier réunissait les données, produisait et faisait produire les analyses, études et recherches permettant d'éclairer les pouvoirs publics sur la laïcité. En août, le site internet qui y était consacré et ses ressources disparaissaient. Face aux vives réactions d'utilisateurs et utilisatrices, le gouvernement a répondu à la presse en évoquant un « bug technique », avant de rétablir (pour combien de temps ?) l'accès à toutes les rubriques de l'ancien site.

1861 : Julie Daubié, première bachelière

Il y a 160 ans, Julie Victoire Daubié (1824 – 1874) devenait la première Française à obtenir le baccalauréat. Née dans les Vosges, à Bains-les-Bains, Julie Victoire Daubié était journaliste, et militante des Droits des femmes. Elle fut aussi la première femme licenciée en Lettres le 28 octobre 1871, alors que les cours à la Sorbonne n'étaient pas ouverts aux femmes. Créé en 1808 sous le Premier Empire, il faut attendre 1919 pour que soit établi un baccalauréat féminin puis, en 1924 les programmes des garçons et des filles deviennent identiques.

Grenelle de l'Éducation

Les premières mesures défavorables aux femmes

Malgré l'exigence sociale d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, deux premières mesures du Grenelle de l'Éducation soumises au vote du comité Technique ministériel (CTM) du 21 juillet, sont encore particulièrement défavorables aux femmes.

Loin de l'accès à un statut de la Fonction publique défendu par les organisations syndicales, la revalorisation des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap (AESH) – essentiellement des femmes à temps partiel imposé pour en moyenne moins de 900 euros par mois – a été une augmentation moyenne de 87 euros... par an, avec un indice d'entrée dans le métier inférieur aux engagements pris par la ministre de la Transformation



les filières féminisées mal rémunérées.

et de la Fonction publiques pour revaloriser les filières féminisées et mal rémunérées. Autre mesure du Grenelle néfaste aux femmes : la « possibilité » pour les personnels à temps partiel d'obtenir une ou plusieurs heures supplémentaires à l'année (HSA), sous rémunérées par rapport aux heures poste, ne comptant pas dans le calcul des pensions. À n'en pas douter, les pressions

vont être fortes pour que les femmes, majoritairement concernées, absorbent, elles aussi, ces heures supplémentaires abonder par le ministère pour supporter le manque criant d'emplois.

La FSU dénonce ces mesures et rappelle que le ministère de l'Éducation nationale doit respecter les engagements du protocole de la Fonction publique et stopper des politiques renforçant les inégalités. ♦

Valérie Soumaille

Bac Blanquer

La réforme de la réforme...

Les réformes du bac et du lycée général et technologique n'en finissent pas d'être réformées.

Des textes réglementaires publiés cet été en modifient profondément l'organisation pour les sessions à venir. Les épreuves communes (E3C) sont supprimées. 40 % de la note de bac dépendra d'un contrôle continu fondé sur les notes des bulletins. Un projet d'évaluation validé en conseil pédagogique et présenté en conseil d'administration devra fixer le cadre local de l'évaluation. Le ministère

s'obstine dans un contrôle continu dont on a encore pu mesurer cette année les effets délétères sur les apprentissages et la relation pédagogique. Au lieu d'un bonus, les notes des options compteront intégralement, coefficient 2. Le grand oral reste en l'état même si le comité de suivi de la réforme semble envisager des aménagements au regard d'un retour d'expérience plus que mitigé. Malgré les interventions du SNES-FSU, le calendrier du

bac continue d'imposer des épreuves terminales de spécialité dès le mois de mars. Quant aux programmes, le SNES-FSU a fait des propositions et obtenu des aménagements. Très insuffisants ils ne concernent que les périmètres des sujets de bac pour certaines spécialités. Il aurait été judicieux d'aménager certains programmes du tronc commun, de Première et de Seconde et certains programmes du collège pour pallier les effets scolaires de la pandémie. ♦

Sandrine Charmier

Handicap

Un bilan contrasté

Les travaux des instances relatives aux problématiques du handicap (comité interministériel du handicap, conseil national consultatif des Personnes handicapées, comité national de suivi de l'école inclusive) réunies ces deux derniers mois ont abouti à plusieurs constats et avancé des perspectives.

Ces instances se réunissent afin de mesurer le chemin parcouru depuis la loi 2005 sur le handicap et la loi du 8 juillet 2013.

Les progrès relatifs à la scolarisation et aux études des enfants porteurs de handicap sont à nuancer au regard des difficultés persistantes en termes d'aménagements. Dans un bilan contrasté de la mise en œuvre, par la France, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le défenseur des droits, dans son rapport publié le 17 août, déplore le manque de formation des acteurs et actrices, la situation des accom-



Une conférence nationale sur la coopération est annoncée.

pagnant-es et le nombre limité d'équipes d'appui sur certains territoires et la trop grande diversité des dispositifs.

De plus, le nombre d'enfants en situation de handicap reste flou et la demande d'AESH tend à devenir la réponse principale en faveur de l'inclusion. Cette carence institutionnelle aux objectifs de l'inclusion scolaire impose de fait à l'école de s'adapter.

Une conférence nationale sur

la coopération est annoncée. Y seront abordés les points sensibles questionnés par les organisations et associations réunies dans les instances. Un bilan des expériences réussies mais aussi des points de blocage sera établi. Les représentant-es de la FSU y porteront leurs analyses aussi bien sur la question de la gouvernance et du pilotage que sur celles de la stratégie nationale ou des enjeux qualitatifs au regard des écarts entre les textes et les remontées du terrain. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Grille AESH

Le ministère a été contraint d'engager des discussions sur les rémunérations et les temps de travail des AESH suite aux très fortes mobilisations d'avril et juin initiées par la FSU. Le ministère concède une grille à avancement automatique dès septembre 2021. Mais le rythme d'avancement trop lent, les niveaux indiciaires trop bas et les conditions de reclassement trop restrictives ne répondent pas aux revendications des AESH. Le premier niveau (indice majoré 335) est inférieur au minimum pour les fonctionnaires de catégorie C (IM 337) de la Fonction publique. Le ministère refuse de créer un corps de fonctionnaires. C'est pourtant ce qu'imposent la réalité et les besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap. La FSU a de nouveau dénoncé ce choix politique contradictoire avec les discours de façade. Avec l'intersyndicale nationale, la FSU appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation à la rentrée.

Parcoursup

Toujours aucune transparence !

Au 16 juillet, date de la fermeture de la phase principale de Parcoursup, 91 000 candidat-es aux formations de l'enseignement supérieur étaient encore sans proposition.

Si les ministères de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale se sont félicités que presque 90 % des bachelier-es aient eu une offre d'affectation, il est toujours impossible de connaître précisément les critères de sélection puisque

les classements relèvent du secret des délibérations des jurys de chaque formation. De l'avis même des universitaires, le bac en contrôle continu a rendu périlleux le départage de dossiers avec des évaluations dont les exigences n'étaient plus calibrées par la perspective de l'épreuve nationale.

De plus, le nouveau baccalauréat a sans aucun doute apporté son lot de bouleversements dans des règles déjà bien

opaques avec des enseignements de spécialités très souvent déterminants. Dans ces conditions, avec le nombre croissant de bachelier-es, la sélection, y compris pour l'accès aux formations faussement qualifiées de « non sélectives », apparaît relever encore davantage de l'arbitraire.

Certain-es élèves sans solution ont été reçu-es dans les CIO ; ils et elles ont jusqu'au 14 septembre pour participer à la

phase complémentaire. Le ministère de l'enseignement supérieur compte beaucoup sur les formations restantes qui sont très majoritairement privées, en alternance, ou en enseignement à distance. Ces élèves devront être d'autant plus accompagnés et soutenus que ce sont fréquemment celles et ceux pour lesquelles l'école représente une voie de promotion sociale. ♦

Alain Senée

Institut de recherches de la FSU



Laïcité à l'école : un apaisement nécessaire

Sous la direction de Paul Devin – Préface de Nicolas Cadène – Conclusion de Benoît Teste

Régulièrement, et souvent dramatiquement, l'actualité met en lumière la responsabilité de l'école dans la transmission des valeurs républicaines. Certains dénoncent un prétendu «renoncement», d'autres accusent les enseignants de «complaisance» idéologique avec l'islamisme. Or, si un constat s'impose à celles et ceux qui observent le travail quotidien dans les écoles et établissements scolaires, c'est que personne n'y a renoncé au principe de laïcité et à ses visées de liberté, d'égalité et de fraternité. Malgré la complexité des situations et les difficultés qu'elles engendrent, l'attachement à l'ambition républicaine d'une émancipation intellectuelle prédomine largement dans les discours, dans les pratiques professionnelles comme dans les actions collectives de la communauté éducative. Sans céder aux sirènes de l'alarmisme sécuritaire et sans angélisme non plus, les auteurs de cet ouvrage analysent objectivement les fondements et les enjeux de la laïcité à l'école, y compris dans les pratiques les plus quotidiennes, du primaire à l'université.

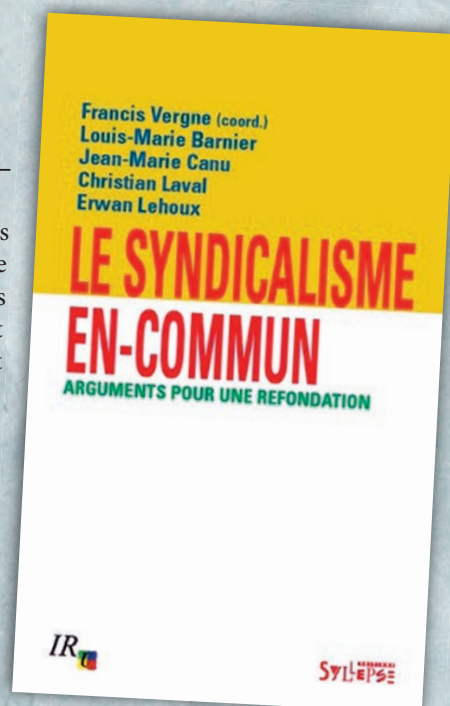
La laïcité n'est pas acquise d'avance, elle reste un combat nécessaire. En souscription jusqu'au 15 octobre. 16 € (port compris) au lieu de 19 € (prix public de vente).

Le syndicalisme en commun

Francis Vergne (coord.) – Louis-Marie Barnier – Jean-Marie Canu – Christian Laval – Erwan Lehoux

Ce livre collectif s'inscrit dans la lignée des travaux et des publications du chantier « Politiques néolibérales et alternatives syndicales » de l'Institut de recherches de la FSU. Il s'attache à repenser les conditions de l'action collective et en tirer les conséquences idéologiques et stratégiques pour le syndicalisme. Nous avons plus particulièrement développé ces analyses et propositions dans trois ouvrages précédents : *La fabrique de l'employabilité, quelle alternative à la formation professionnelle néolibérale ?* (2014), *Demain le syndicalisme : repenser l'action collective à l'époque néolibérale* (2016) et *N'attendons pas la fin du monde : mouvement social et alternatives* (2019). Nous avons voulu en proposer à la fois une synthèse et un prolongement et faire ainsi appel au débat et la refondation du syndicalisme.

7€+ 2€ de port.



Les publications de l'Institut sont à commander en ligne ou en écrivant à

Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Crise : c'est par où la sortie ?

NOUS VOUS INFORMONS QUE LE
MAGASIN EST FERMÉ A COMPTER
DU 16 MARS 2020 ET CE JUSQU'À
NOUVEL ORDRE.

Nous restons joignables au 07 85 17 69 95.
Merci de votre compréhension.

Dossier réalisé par:
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée, Valérie Soumaille.

© TREVIERIS/NAJA

**Les crises sanitaires et économiques
ont eu un impact social très divers.
Quelques éléments sur la sortie de crise.**

Les crises sanitaire et économique étroitement imbriquées donnent à la situation actuelle un caractère inédit. Les prévisions des trajectoires à venir en termes de production de richesses ou d'emploi à l'échelle mondiale comme nationale sont rendues plus incertaines encore qu'avant la pandémie, les mécanismes économiques n'étant pas les seuls à l'œuvre. Par ailleurs, la crise touchant de manière inégale les pays, les secteurs et les catégories sociales, sa sortie se fera de manière différenciée.

Avec l'aide des banques centrales, le monde entier a cherché à limiter les conséquences de la crise et pratiqué la politique du « *quoi qu'il en coûte* ». Les administrations Trump puis Biden, ont clairement fait le pari du « *plus possible* » quitte à creuser fortement les déficits publics et commerciaux et à générer de l'inflation. Les plans d'urgence et de relance des pays de l'UE ont été moins généreux, mais ont permis de voir émerger une nouvelle solidarité européenne. Pour la première fois par exemple, il ne s'agit pas seulement d'accorder des prêts mais de ventiler une aide non remboursable

de 390 milliards aux États membres en fonction des conséquences de la crise sanitaire pour chacun. En France, si les dispositifs de soutien comme le financement de la mise en activité partielle des salariés, ont amoindri l'impact de la crise, des fractures importantes préexistantes sont apparues au grand jour, certaines s'amplifiant même avec la crise. La présidente du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en remettant un rapport sur la « *pauvreté démultipliée* » au premier ministre en mai 2021, pointait le risque qu'elles font peser sur la cohésion sociale. Cela n'empêche pas le président Macron et son gouvernement de défendre un programme fixant une augmentation de la dépense publique réduite à 0,7 % en volume de 2022 à 2027 alors que c'est bien l'argent public qui finance le service public, redistributeur de richesses. Cela ne les empêche pas non plus d'assurer que les réformes antisociales comme celles des retraites et de l'assurance chômage, suspendues un temps, seront appliquées, alors qu'une taxation - même exceptionnelle - des gagnants de la crise est, elle, toujours rejetée. Enfin, le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous le rappelle, la trajectoire de la sortie de crise recouvre des enjeux écologiques, qu'il nous faut absolument replacer au centre du débat public. Économiques, écologiques et sociales, d'autres politiques sont nécessaires et possibles pour que le monde d'après cette crise ne ressemble pas à celui d'avant... en pire...

Une crise sans précédent depuis 1929



La crise a plongé des milliers de Français-es dans la grande pauvreté.

Économie à l'arrêt, hôpitaux submergés, entreprises en difficulté, voire en faillite, chômage partiel, isolement, licenciements en masse, explosion de la précarité, impact sur la santé physique et morale... les conséquences économiques, financières, sociales, culturelles, environnementales, politiques, scolaires, judiciaires et sanitaires de la pandémie sont immenses.

L'OCDE table sur une croissance de 5,8 % du PIB mondial en 2021 – contre 4,2 % annoncés en décembre dernier – et de 4,4 % en 2022. L'ampleur de l'intervention politique permettra un dépassement du PIB fi 2022 et de nombreux pays membres de l'OCDE ont annoncé des plans de relance ambitieux.

En France, le taux d'endettement pulvérise tous les records – il pourrait bondir de 98,1 % du PIB la valeur totale des richesses produites chaque année fin 2019 à 122,4 % fi 2021

La France est aujourd'hui endettée à hauteur de 2700 milliards d'euros soit plus de 118 % PIB alors qu'elle avait stabilisé son taux d'endettement à un peu moins de 100 % de son PIB avant crise.

Le taux de chômage est de nouveau resté quasiment stable au deuxième trimestre 2021 (-0,1 point) pour s'établir à 8 % de la population active en France (hors Mayotte),

selon les chiffres publiés vendredi 13 août 2021 par l'Insee. Elle compte 2,4 millions de chômeurs et chômeuses.

La crise a plongé des milliers de Français-es dans la grande pauvreté. Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre fait part d'une estimation du nombre de ceux et celles sous le seuil de pauvreté en 2021 à près de 12 millions, soit 18.46 % de la population française. Une flambée de pauvreté sans précédent depuis la seconde guerre mondiale.

Des conséquences dramatiques

Le nombre de demandes d'allocations RSA a, quant à lui, grimpé en flèche (+14 %) depuis la mi-2020 par rapport à 2019.

Autre chiffre alarmant : pendant les deux mois du confinement 1 270 000 personnes ont sollicité l'aide du Secours populaire dans ses permanences d'accueil – pour 3,3 millions sur toute l'année 2019. Concernant les jeunes en emploi précaire ou sans aide parentale, ils et elles ont également été largement touchés. 20 % des 18-24 ans ont eu recours à l'aide alimentaire pendant la crise et 3/4 d'entre eux et elles y ont eu recours pour la première fois.

Quant aux mal-logés, la Fondation

Annuler la dette ?

D'un côté 150 expert-es dont Thomas Piketty, affirment que nous pouvons annuler notre dette, dont un quart est détenu par la Banque de France et la Banque centrale européenne, organismes publics, afin d'empêcher un retour des politiques d'austérité. De l'autre, certain-es, dont Esther Duflot, considèrent cette idée contre-productive. Pour ces dernier-es, annuler ces crédits pourrait braquer les investisseurs privés alors que grâce au rachat des emprunts opérés par les banques la dette n'aura jamais été aussi peu coûteuse. Selon ces personnes, cela entraînerait une hausse des taux. Certains candidats à l'Élysée, ont déjà fait de l'annulation de la dette un de leurs marqueurs. Cela impliquerait certainement de modifier les traités européens et d'obtenir l'adhésion d'autres pays à cette orientation.

Abbé Pierre parle de double peine (mal-logés et confinés). Une année noire avec 100 000 attributions de logements en moins et risques d'impayés. Aux difficultés de surpeuplement des logements et de leur insalubrité, vient s'ajouter la précarité financière et énergétique. Enfin, la pandémie de coronavirus aura un impact « à long terme » sur la santé mentale des populations, a averti jeudi 22 juillet l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à l'occasion d'une réunion à Athènes de ministres et responsables de la Santé. Il faut une nouvelle fois constater que les services publics ont joué le rôle d'amortisseur de crises et ont permis de tenir. Malgré les politiques successives destinées à les affaiblir afin de baisser les dépenses publiques, les SP sont restés mobilisés. Services restés ouverts et guichets d'urgence ont porté une attention particulière aux plus vulnérables. Cette continuité des services publics sur l'ensemble du territoire n'aurait pu se faire sans l'engagement des agent-es et leur implication. ♦

France : un plan de relance en décalage



La transition écologique est la préoccupation essentielle de la relance.

Pour sortir de la crise, le plan de relance soumis par le gouvernement français à Bruxelles de 100 milliards d'euros se décomposera en trois volets équilibrés en termes de coût : l'écologie et la transition énergétique, la compétitivité des entreprises et la cohésion des territoires.

Le premier volet « *écologie et transition énergétique* », de 30 milliards d'euros, aurait dû être l'axe principal de cette relance comme le dénonce le collectif « *Plus jamais ça* » dont la FSU est membre ; le projet est annoncé comme ambitieux et voudrait faire de la France la première nation européenne décarbonée mais seulement 1/3 du plan de relance y sera consacré. Parmi les principales mesures, la décarbonation de l'industrie et de l'énergie ainsi que la recherche et au développement pour des technologies plus écologiques sera financée à la hauteur de 9 milliards et la rénovation des bâtiments publics et particuliers pour 7 milliards d'euros.

Le second volet « *compétitivité des entreprises* », de 34 milliards d'euros, soutiendra les entreprises par des prêts participatifs, participera

à la modernisation de l'industrie et la transformation numérique des TPE et PME. Trois milliards seront exclusivement réservés à renforcer la trésorerie des entreprises mises à mal pendant les confinements liés à la COVID-19.

Le troisième et dernier volet de ce plan de relance sera doté d'un montant de 36 milliards d'euros qui seront orientés vers les territoires. Ils auront plusieurs objectifs : éviter la hausse des inégalités, sauvegarder l'emploi, accompagner les personnes précaires et encourager la solidarité. Des priorités se dessinent comme le secteur de la santé (6 milliards investis dans l'hôpital) et l'embauche et la reconversion des jeunes (6,5 milliards d'euros).

En attendant la mise en place de ce plan de relance, le « *quoi qu'il en coûte* » semble toucher à sa fin ; Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances l'a annoncé, les aides seront ciblées et non plus automatiques. Il va falloir maintenant s'atteler aux mesures pour le remboursement et ce sera une nouvelle fois la dépense publique qui en fera les frais. ♦

Nex Generation EU

En Europe, la violence de la crise sanitaire, la crainte des conséquences sociales mais aussi politiques du ralentissement économique ont conduit la commission européenne, dont les membres sont pourtant nommés par une majorité de gouvernements conservateurs, à mettre de l'eau dans son vin libéral, et à faire adopter un plan de relance conséquent.

Réunis le 13 juillet à Bruxelles, les ministres des finances des 27 ont approuvé les plans de relance nationaux déjà validés par la Commission ce qui a permis les premiers versements aux États membres cet été.

Le Plan de relance européen, « Nex Generation EU » prévoit une enveloppe de 750 milliards d'euros à redistribuer afin de relancer les économies nationales. La France doit ainsi percevoir 5 milliards, qui abonderont son propre plan de relance d'environ 40 milliards d'euros.

La grande innovation réside dans le mode de financement : l'Allemagne a levé son veto à la possibilité, pour la première fois, d'un emprunt européen commun sur les marchés financiers mondiaux, nouvelle étape dans l'affirmation d'une solidarité financière européenne. Plus de la moitié de cette enveloppe, 390 milliards, est subventionnée directement par la Commission que celle-ci remboursera en tant que dette commune de l'Union européenne.

Le financement proviendrait de trois sources : une taxe carbone sur les importations extérieures à l'Union européenne, une taxe sur le numérique - appelée aussi taxe GAFAM - à laquelle les États Unis ne s'opposent plus mais dont le taux reste faible, et enfin une taxe sur les transactions financières qui devrait être discutée en 2026.



Quelles alternatives ?



Constitué en janvier 2020, le collectif « Plus jamais ça » regroupe une vingtaine d'organisations.

Un an et demi après le début de la crise sanitaire, et en dépit d'une épidémie toujours non maîtrisée, la question des conditions de la reprise économique et du modèle de développement souhaitable est largement posée. Les États n'ont pas le monopole de la réflexion critique sur le développement productiviste et capitaliste qui a montré ses limites au plus fort de la crise.

Au-delà des plans massifs de relance, la plupart des gouvernements restent dominés par des habitudes nées de près de 40 années de contre révolution libérale.

C'est pourquoi une multitude d'acteurs sociaux, syndicats, formations politiques, collectifs de citoyen-es (comme la Convention citoyenne pour le climat), associations multiplient les propositions pour un autre développement, économiquement efficace socialement juste et écologiquement soutenable.

En France, deux regroupements de syndicats et d'associations portent des propositions concrètes à destination de l'opinion publique mais aussi des partis politiques et des élu-es.

Constitué en janvier 2020, le collectif « Plus jamais ça » regroupe une vingtaine d'organisations dont la FSU, la CGT, Solidaires mais aussi Oxfam, Greenpeace ou Attac, le DAL, Convergence des services publics. Il propose une lecture critique de l'emploi des fonds de plan de relance européens par le gou-

vernement français, notamment une nouvelle baisse de la fiscalité des entreprises sans conditions d'embauches. Le collectif plaide pour une « sécurité sociale professionnelle associée à un nouveau statut du salarié qui pourrait a contrario assurer un maintien des droits et des revenus des salarié-es menacés », ainsi que pour l'embauche d'agent-es public-ques, d'autant que « la bifurcation écologique nécessite un accompagnement fort de l'État pour que la volonté politique affichée se décline en mesures concrètes. »

Pour les organisations membres du Pacte du pouvoir de vivre, constitué en mars 2019 autour de la CFDT, de la CFTC, l'Unsa, avec ATD, la Cimade, etc. « le plan de relance du gouvernement offre quelques outils non négligeables pour tenter de résister à la crise sanitaire » mais « ne permet pas d'accéder à un monde plus solidaire et plus durable (...) notre démocratie doit pouvoir s'appuyer sur une ambition forte, partagée et un cap clair qui réponde effectivement aux besoins sociaux et écologiques ». Comme PJC, le collectif déplore « l'absence de contreparties écologiques, sociales et participatives au soutien massif au tissu économique (...) le gouvernement préfère laisser chaque entreprise, chaque filière, à la merci du temps court et des logiques financières. Et ainsi les laisser investir dans des énergies, des biens et des usages qui ensemble

Université d'été à Nantes

Réunies à l'occasion de l'Université d'été des mouvements sociaux et de solidarité 2021 à Nantes du 24 au 27 août, les 8 organisations à l'origine de la création du collectif *Plus Jamais Ça* ainsi que plusieurs organisations qui l'ont rejoint (Aequitaz, DAL, Convergence nationale des Services Publics, France nature Environnement notamment) ont présenté le Plan de rupture; Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, y a réaffirmé l'idée que l'écologie et le social relevaient d'une seule et même question, vitale et urgente, que le monde du travail, le monde associatif devaient désormais agir d'un seul tenant face aux dérèglements du monde, sanitaires, économiques, écologiques et sociaux, par le biais de mobilisations et de propositions de rupture. <https://plus-jamais.org/2021/08/26/le-collectif-plus-jamais-ca-presente-le-plan-de-rupture/>

accroîtront les dommages environnementaux, économiques et sociaux de demain ». Le collectif demande la mise en place d'obligations environnementales nouvelles pour les moyennes et grandes entreprises françaises: évaluation du bilan carbone complet, construction d'une trajectoire de réduction de l'impact environnemental, et mise en place d'un plan d'investissement dédié. Leur non-respect ferait l'objet d'une série de sanctions. Une revendication guère éloignée de celle de la CGT dans son « plan de rupture » qui conditionne les aides aux entreprises à leurs relocalisations ce qui favoriserait les circuits courts et donc la transition écologique. Enfin, la Confédération européenne des syndicats, tout en soutenant le plan de relance européen, appelle les États à renoncer à toute politique d'austérité ou à des « réformes structurelles néfastes », ainsi qu'à lutter davantage contre les paradis fiscaux. 💧

Économie contre écologie

Guidés par l'obsession de la croissance, plans de relance et de sortie de crise voient les néo-libéraux et productivistes continuer de repousser toute politique ambitieuse et systémique de transition en opposant lutte contre le changement climatique et croissance économique considérée comme nécessaire à l'emploi.

Plus: alors que mesures de lutte contre la pandémie et confinement ont entraîné une réduction temporaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et montré une capacité d'adaptation d'entreprises ayant réorienté leur production, des milliards d'euros d'aides aux grandes entreprises sont alloués sans aucune conditionnalité écologique ou sociale. Quant aux moyens consacrés à la relocalisation et à la reconversion du système productif, ils sont quasi inexistants. Le rapport « *Pas d'emplois sur une planète morte: sauver le climat, gagner des droits, créer des emplois* » du collectif *Plus jamais ça* – rassemblant mouvements syndicaux et associations environnementales – montre que loin d'être un frein au développement économique et à l'emploi, s'engager dans les transitions nécessaires pour un mode de production au service des besoins sociaux et environnementaux, permettrait de créer des centaines de milliers d'emplois de qualité, bons pour le climat et la biodiversité.

Une baisse d'emplois due aux indis-

pensables plus grande sobriété et efficacité notamment dans les secteurs des transports, bâtiment et énergie serait largement compensée par les créations liées aux secteurs d'utilité sociale et écologique – santé, éducation, culture, recyclage et réparation, agriculture écologique et alimentation de qualité, conservation des écosystèmes, pêche, forêt et agroforesterie... – et au développement de l'économie circulaire liée à une relocalisation des productions.

Créer des emplois positifs pour le climat nécessitera des politiques publiques d'aides aux filières professionnelles, à la recherche, à la reconversion professionnelle – y compris des femmes qui doivent pouvoir bénéficier de ces créations d'emplois – et en faveur du public et des personnes les plus précaires qui ont le plus de difficultés financières pour changer de véhicule ou de mode de chauffage. Mais trouver les financements publics est possible le « *quoi qu'il en coûte* » l'a montré. Le premier volet du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est sans équivoque: à moins de réductions immédiates, rapides et à grande échelle des émissions de GES, limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C sera impossible. Agir à chaque échelon servira de modèle et de moteur pour un changement de grande ampleur. 💧

Créer des emplois positifs pour le climat nécessitera des politiques publiques d'aides.



États-Unis : vers un nouveau new deal ?



Comme dans les années 30, il s'agit bien de relancer par un investissement massif de l'État.

Partout dans le monde, comme par enchantement, la « *main invisible du marché* » chère aux libéraux nostalgiques de Margaret Thatcher et Ronald Reagan cède la place à l'intervention de la puissance publique, qu'il s'agisse des collectivités locales et surtout des États, ou des unions d'États. Aux États-Unis, le plan de relance lancé par le président Biden et la majorité démocrate s'inscrit dans la lignée du New Deal que Roosevelt opposa aux effets de la crise de 1929.

Le plan d'investissements se caractérise d'abord par son montant colossal, 1 200 milliards de dollars soit 13 % du PIB national, l'équivalent du PIB espagnol, à comparer aux 300 millions d'euros du plan élaboré par la commission européenne.

Comme dans les années 30, il s'agit bien de relancer, comme le préconisait à l'époque, l'économiste John Maynard Keynes, grand inspirateur des politiques économiques après la Deuxième Guerre Mondiale, par un investissement massif de l'État. Objectifs : donner des marchés aux entreprises, réduire le chômage, donc augmenter la consommation puis gonfler les recettes fiscales selon un cercle devenu vertueux. Ainsi, un premier plan se propose, pour un montant de 550 milliards,

© F. FERREZ/ANSA



de rénover les infrastructures de transports, les routes et les ponts vieillissants, mais aussi dans l'internet à haut débit. Autre priorité, la lutte contre le changement climatique, avec le financement d'un réseau de bornes de recharge pour voitures électriques.

Le 10 août, ce plan d'investisse-

ments dans les infrastructures a été adopté par le Sénat par 69 voix contre 30, avec le soutien de plus d'un tiers des républicains, en dépit de l'opposition de l'ex-président Donald Trump qui dénonce une « honte » et menace de représailles les Républicains votant en faveur du projet.

Deuxième plan : 3 500 milliards de dollars, soit quasiment le PIB de la RFA, dans les « *infrastructures humaines* » : éducation, santé, le marché du travail et le climat, avec notamment des mesures de transition énergétique.

Objectif : un secteur énergétique américain non polluant d'ici 2035 et une économie nationale atteignant une neutralité carbone d'ici 2050.

Le 15 septembre le projet de loi finale sera présenté devant le Congrès, avec un montant définitif et les moyens développés pour le financer. Le financement du plan serait assuré en partie par une lutte renforcée contre l'évasion fiscale. La bataille n'est pas gagnée, en raison de l'opposition d'une majorité de Républicains mais aussi de Démocrates modérés, inquiet-es devant le montant des dépenses envisagées. 💧

© F. FERREZ/ANSA

L'Allemagne modifie ses curseurs

Longtemps réservée sur les politiques de relance, jugées coûteuses et peu efficaces, la chancelière Angela Merkel, s'est résolue à tourner casaque. Olaf Scholz, ministre des finances, dit clairement la volonté allemande de lier relance économique et sécurité climatique : « *Avec le plan de relance allemand, nous envoyons un signal clair pour la protection du climat et la numérisation, pour la croissance et l'emploi* ».

L'Allemagne bénéficiera de 25,6 milliards d'euros de subventions qui lui sont allouées par le fonds de reconstruction européen,

11,5 milliards, soit 40 % du volume, seront consacrés au financement de la transition climatique, objectif ambitieux pour le principal émetteur de CO₂ de l'Union, avec notamment la rénovation de près de 400 000 logements. 14 milliards d'euros, soit 50 % de la somme, serviront à la transformation numérique du pays. Les 10 % restant financeront une « *offensive en matière d'éducation numérique* » et un renforcement du système de santé. L'Allemagne table sur une augmentation de 2 % environ du PIB et une progression de 0,5 % de l'emploi.

Isabelle Mejean : « L'enjeu prioritaire est la transition écologique »

Isabelle Mejean est une économiste française, docteure en macroéconomie internationale, professeure à Sciences Po ; lauréate du prix de la meilleure jeune économiste de France, elle est membre du conseil d'analyse économique.

Comment analysez-vous la situation économique française et européenne dans cette difficile sortie de crise sanitaire ?

Nous sommes passés dans une phase économique nouvelle ; après une période qui s'apparentait à une gestion d'économie de guerre, avec son lot d'incertitudes et une navigation à vue, nous revenons à une situation plus classique, avec la fin des restrictions administratives mais aussi l'inconnue du variant delta. Le gouvernement a annoncé la fin du « quoi qu'il en coûte » avec notamment l'arrêt du financement du chômage partiel par l'État, mesure qui a été très efficace.

La crise s'est caractérisée par une contraction quasi sans précédent du PIB mondial, puis actuellement par une reprise très forte, à tel point qu'on observe aujourd'hui des tensions suggérant une difficulté des entreprises à répondre à cette demande. À cela deux facteurs d'explication : des problèmes de recrutement, en dépit d'un chômage qui reste élevé (près de 8 % en France) et surtout des difficultés d'approvisionnement, en matières premières ou en matériaux. Les chaînes de production dans l'économie mondialisée fonctionnent en flux tendus, dans une logique optimisée du « juste à temps » ce qui les rend fragiles en cas de crise : les tarifs du fret, maritime ou aérien, ont explosé, renchérissant les prix de l'acier, du plastique, des métaux rares ou des composants électroniques, avec des conséquences par exemple dans l'industrie automobile.

L'évolution de la nature de la crise nécessite également d'ajuster les politiques économiques en soutien à l'activité. C'est aussi sans doute le moment de réfléchir aux premiers bilans des mesures qui ont été mises en place depuis le prin-

temps 2020. On le dit trop peu, mais les politiques économiques relèvent de choix dans l'incertain, on connaît très mal l'efficacité de telle ou telle mesure. D'où l'importance des pratiques d'évaluation, avant les décisions, mais aussi en bilan. L'urgence et la violence de la crise ont empêché de telles procédures. La sortie de l'économie de guerre nécessite aussi de mettre en place des mesures d'évaluation rigoureuses qui pourront seules assurer une utilisation efficace de l'argent public du plan de relance.

Quel regard portez-vous sur les plans de relance français, européen, voire américain ?

Les chiffres avancés peuvent paraître vertigineux : le plan Biden représente 2 800 milliards de dollars, soit 13 % du PIB pour les États-Unis. Remarquons que l'effort européen semble beaucoup moins ambitieux, avec 700 milliards d'euros dont la moitié est composée d'emprunts, même si la valeur symbolique est forte puisque pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne les États-membres ont contracté une dette commune. Il y a aujourd'hui des débats entre économistes. Certains considèrent que le plan de relance européen est sous dimensionné au regard de la crise qui a touché une économie européenne à la situation macroéconomique fragile, caractérisée par une combinaison compliquée de faible inflation et de chômage élevé. Inversement, certains craignent un retour de l'inflation outre-Atlantique.

Au-delà du niveau du plan de relance, on peut aussi s'interroger sur la répartition de ces dépenses. En France, les 100 milliards du plan de relance se répartissent en gros équitablement entre la transition écologique, la compétitivité et la

cohésion des territoires. C'est un choix politique. Pour ma part, je pense que l'enjeu prioritaire est la transition écologique, puisqu'on connaît parfaitement aujourd'hui l'urgence et que, même si là aussi l'incertitude reste importante, il est certain que les montants d'investissement nécessaires à la transition seront massifs.

Quelles pistes vous semblent insuffisamment explorées ?

La crise sanitaire est naturellement l'aspect le plus spectaculaire et humainement douloureux de la période, avec les nombreux décès, mais la question de la transition écologique pose elle de redoutables questions à moyen et long termes. Le coût de cette indispensable évolution en profondeur de l'économie mondiale sera considérable. Or elle aura un impact beaucoup plus important sur les classes populaires pour lesquelles les dépenses énergétiques dévoreuses de CO₂ constituent une part du budget proportionnellement beaucoup plus importante que pour les classes moyennes ou aisées. Qu'il s'agisse d'instaurer une fiscalité plus lourde sur le carbone, ou de promouvoir de nouvelles technologies aboutissant à la disparition des modes de production trop polluants, la facture sera gigantesque, avec des risques d'inégalités sociales encore accrues. Le mouvement des *Gilets Jaunes*, né d'une révolte contre la taxe sur les carburants, a été largement observé dans le monde : le président Biden exclut toute taxe similaire, l'Allemagne parie sur la pédagogie et la communication...

La question sera pour tous les gouvernements de compenser les effets de la nécessaire transition écologique par des voies de redistribution efficace et acceptées des populations. ♦

« Le coût de cette indispensable évolution en profondeur de l'économie mondiale sera considérable »

Indicateurs sociaux

Le bien-être au centre des politiques publiques

Pour la première fois, avec près de la moitié des habitant-es de la planète confiné-es en avril 2020, certains gouvernements ont choisi de préserver la vie plutôt que maintenir l'équilibre budgétaire. Face aux 4,5 millions de décès au niveau mondial, aux milliers de personnes qui garderont des séquelles de la maladie, l'explosion de la pauvreté, les catastrophes météorologiques, la santé et la préservation des écosystèmes se sont imposées comme prioritaires.

Après les premiers cas de contamination à Wuhan, tous les pays ont été confrontés au virus. Les gouvernements ont réagi souvent tardivement démontrant leur impréparation face à la pandémie. En Europe, des pays ont fait le choix de « l'austérité sanitaire » (France, Royaume-Uni, Italie et Espagne) quand d'autres comme l'Allemagne n'ont pas pris cette option.

Cette austérité sanitaire est mesurée à l'aide de neuf indica-

teurs dont les fermetures d'établissements scolaires et l'interdiction de voyager.

En France, la priorité a été donnée dans un premier temps à la croissance et à l'économie, en laissant les indicateurs sanitaires se dégrader avant de corriger la trajectoire par des mesures particulièrement dures. L'hôpital public, affaibli par les attaques successives, réductions de personnels et suppressions de lits, ne pouvait plus faire face à l'arrivée massive de malades.

« Quoi qu'il en coûte »

Contacts interdits, isolement, perte d'emploi, doutes face à des informations contradictoires ou de la désinformation, les Français-es subissent depuis près de deux ans contraintes et privations voire atteintes aux libertés fondamentales. Face à des décisions radicales, les questionnements sont nombreux et se traduisent par



un malaise d'une partie de la population.

Alors quels choix les États devraient-ils opérer? Qu'est-ce qui doit primer?

Il est à présent constaté que les pays qui enregistrent le plus grand nombre de pertes humaines, comme le Brésil ou les États Unis lors de la première vague, sont aussi ceux qui ont enregistré les pertes économiques les plus lourdes bien qu'ayant priorisé l'éco-

nomie. Ainsi le Programme alimentaire mondial de l'ONU fait le constat que le Brésil a effectué un retour dans la Carte de la faim, alors qu'il en était sorti en 2014, avec 5,4 millions de Brésiliens vivant dans l'extrême pauvreté, cette catégorie compte 14,7 millions de personnes sur une population de 212 millions d'habitants. Aux États Unis, l'espérance de vie a reculé de 1,13 année depuis le début de la pandémie.

L'humain d'abord



Dans les années 80, un économiste et environnementaliste chilien, Manfred Max-Neef affirme que les indicateurs traditionnels économiques tels que le produit intérieur brut ne prennent en compte ni l'être humain dans ses dimensions sociales et psychologiques, ni l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. Ses recherches l'amènent à développer le concept de besoins humains fondamentaux lesquels sont en nombre fini, peu nombreux, classifiables et invariables. Ils sont au nombre de neuf et ne sont pas hiérarchisés: Subsistance, Protection, Affection, Compréhension, Participation, Oisiveté, Création, Identité, Liberté. Selon lui ces besoins ne doivent pas être confondus avec les moyens de les satisfaire, ce qui amène à surconsommer.

Mise en cause du PIB

Pour les économistes qui promeuvent l'idée de « besoins humains essentiels », donner la priorité aux indicateurs tels que le produit intérieur brut et la croissance ne permet pas de prendre suffisamment en compte les inégalités accentuées par les confinements et les mesures sanitaires, les problèmes de santé physique ou mentale. Bien que l'enrichissement des pays sur un demi-siècle se soit accompagné d'une « forme » de bien-être – en témoigne l'élévation



L'ONU a adopté en 2015 dix-sept indicateurs, objectifs de développement durable. Dans cette liste, le PIB et la croissance n'occupent que la 8^e place.

importante de l'espérance de vie – Eloi Laurent, économiste, reprenant les travaux du prix Nobel américain Joseph Stiglitz, affirme que l'indice de bonheur ou de bien-être devrait être pris en compte dans l'indicateur PIB. Pour lui il faut se préoccuper de la compatibilité entre notre bien-être d'aujourd'hui et la vitalité à long terme des écosystèmes. Or le PIB ne dit rien de cette « *soutenabilité environnementale* ».

L'ONU adopte 17 indicateurs

L'exemple de la Chine qui privilégie les indicateurs de croissance est parlant. Le pays enregistre une augmentation de son PIB de 10 % chaque année depuis dix ans mais reste un des plus grands pollueurs de la planète, provoquant des milliers de décès. Depuis 1972, des propositions de construction de nouveaux indicateurs existent.

Des rapports se succèdent pour promouvoir la préservation de la biodiversité et la complémentarité entre bien-être et soutenabilité écologique. Selon OXFAM seulement 10 % de la population mondiale est responsable de 50 % de la pollution. En vue d'« *éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous* » d'ici 2030, les Nations unies ont adopté en septembre 2015 dix-sept indicateurs, objectifs de développement durable. Dans cette liste, le PIB et la croissance n'occupent que la 8^e place. L'objectif est de situer à quel niveau de dangerosité se trouve un pays au regard des seuils concernant la pauvreté, les maladies ou la pollution, et donc de définir les politiques publiques en fonction de ces éléments. La santé y est définie comme un des éléments les plus pertinents. Les problèmes sanitaires que rencontre un pays doivent devenir des objets de réflexion permettant de travailler au niveau social et au

Eloi Laurent : « La santé est l'interface entre systèmes humains et écosystèmes »

Lors d'une intervention au CDFN de la FSU, Eloi Laurent* a exposé les principaux éléments de *Et si la santé guidait le monde ? L'espérance de vie vaut mieux que la croissance ?* (Les Liens qui Libèrent, 04/11/2020). En voici quelques extraits.

« Nous assistons à un changement de paradigme. Il convient de se débarrasser de l'obsession du PIB, et du taux de croissance et de se préoccuper du bien-être. Car le PIB ne dit rien de la compatibilité entre bien-être et vitalité à long terme des écosystèmes dont il dépend. »

« La construction d'indicateurs alternatifs au PIB, date d'un demi-siècle. Les économistes James Tobin (1918-2002) et William Norhaus proposaient dans les années 1970 un "indicateur de bien-être économique". En septembre 2015 dans le cadre des Nations unies, les pays membres ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD), dans lesquels la croissance est réduite à une petite portion. La santé doit être la boussole qui doit guider les politiques publiques centrées sur coopération et de bien-être humain. »

« Un système économique doit être pensé comme encadré dans la biosphère, conscient de la de la vulnérabilité sanitaire face aux défis écologiques et donc de la nécessité vitale de la préservation de l'environnement. La santé est l'interface entre systèmes humains et écosystèmes. Le concept de "pleine santé", (santé physique, santé psychique, liens sociaux, bonheur, inégalités sociales de santé, santé environnementale, inégalités environnementales, bienfaits des écosystèmes) traduit ce lien. »

« Les crises écologiques sont des risques sociaux qui appellent de nouvelles formes de protection collective. Eloi Laurent propose un "État social-écologique" doit se constituer pour protéger le bien-être humain en mutualisant le risque écologique, comme l'a fait l'Etat-providence avec succès depuis presque un siècle et demi. Il doit être conçu pour réconcilier question sociale et défi environnemental. »

*Économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), professeur à Sciences-Po et Stanford.

niveau écologique. L'objectif est d'anticiper pour construire des politiques publiques capables de protéger les plus fragiles.

Face à la pandémie, l'année écoulée aura démontré une nouvelle fois que les services publics ont fait tenir l'économie française. La puissance publique a pour mission, entre autres, de protéger le bien-être humain des chocs écologiques. Se donner les moyens de cette protection collective constitue un défi démocratique. Il s'agit donc de redéfinir ce qui est bon, non pas pour la croissance mais bon

en soi, comme l'éducation. Au niveau mondial les objets de ce défi seront ceux qui concernent la planète, la couche d'ozone, la biodiversité, en prolongement du travail effectué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les Nations unies. Eloi Laurent, économiste, affirme : « *Il faut se débarrasser de l'obsession du PIB de la croissance et du taux de chômage pour privilégier le bien-être* ». Un objectif social et écologique pour le monde d'après! ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Festival d'art immersif au Centrequatre-Paris

L'art immersif n'est pas cantonné à la réalité virtuelle, mais il lui offre une telle technologie qu'elle en est devenue incontournable. Venise a été la première cité à offrir un festival à cet art nouveau, le Venice VR Expanded, associé à la Mostra, qui a eu à pâtir, comme toutes les manifestations culturelles, des restrictions sanitaires. Mais le virtuel a des moyens que le covid ignore et les deux commissaires du festival, Liz Rosenthal et Michel Reilhac, se sont vite convaincus de dépasser le réel pour l'organisation même du festival, jadis cantonné à une île de la Lagune.

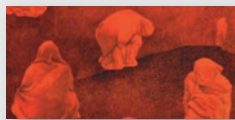
Ils ont fait appel à plusieurs centres d'art passionnés de VR pour créer un réseau de satellites. « Nous avons été très heureux d'être partenaire » reconnaît Marialya Bestougeff qui, au Centrequatre-Paris, est responsable de l'innovation et vit dans ces créations « des formes d'évasion nouvelles pour tous les publics ».

De fait, de Taïwan ou d'Espagne, des États-Unis ou de Chine, les artistes font évoluer leurs œuvres dans des champs et des esthétiques très différentes. La science-fiction et l'univers BD guident la graphie des uns, alors que le social, l'historique ou le réalisme imprègnent celle des autres. Au total, on peut ainsi découvrir 31 œuvres dans ce festival hors du commun qui vit en France sa seconde édition. Les installations permettent de recevoir douze personnes à l'heure jusqu'au 19 septembre avec un prix réduit de moitié pour les moins de 25 ans (5 euros). Elles sont accueillies par des médiatrices et médiateurs qui les guident dans leur choix.



Artistes afghans en danger

À Marseille, une mobilisation s'est mise en place grâce au soutien du MUC-CEM pour évacuer les artistes ayant participé à l'exposition « Kharmohra, L'Afghanistan au risque de l'art » qui a eu lieu au Mucem en 2019-2020, et leurs familles. La mobilisation réunit plusieurs structures et établissements culturels de la ville et de la région. L'Atelier des artistes en exil l'accompagne. Des premiers artistes ont pu arriver le 14 août à Marseille, les autres ont été pris de vitesse par la prise de Kaboul par les talibans, ils devraient être évacués dans les derniers avions affrétés par la France. L'argent de la cagnotte est destiné à rembourser les premiers billets d'avion et à accompagner leur installation (74 personnes). Hel-loasso.com



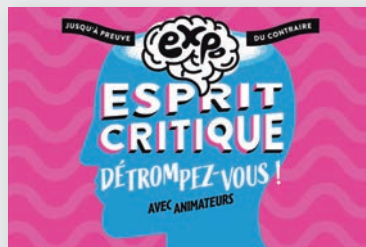
Bamiyan 20 ans après

Jusqu'au 18 octobre, le Musée national des arts asiatiques - Guimet rend hommage à Joseph et Ria Hackin, archéologues de Bamiyan et conservateurs du musée, en commémorant la destruction du site afghan par les Talibans qui ont fait disparaître deux bouddhas monumentaux de 38 et 55 m de haut, sculptés dans les roches des hautes falaises. L'exposition présente des œuvres archéologiques majeures retrouvées sur cette falaise. Le 13 octobre, le public du musée pourra découvrir jusqu'au 10 janvier la plus grande exposition jamais consacrée en occident au Tadjikistan, qui révélera la richesse culturelle de ce pays méconnu, avec des pièces exceptionnelles et rares.



Détrompez-vous !

Au Cap Sciences de Bordeaux, l'exposition *Esprit critique* propose, jusqu'au 14 novembre, de jouer à vérifier qu'une information est fiable, explorer les situations pièges, démasquer les idées toutes faites. Salle de spectacle, supermarché, mairie, etc., dans une ambiance de publicités, d'illusions, de fausses informations, d'images et de mots détournés, le visiteur est muni d'un bracelet qui lui permet de



faire des choix, d'enregistrer le degré de confiance accordé à sa réponse puis d'obtenir un bilan de son parcours.

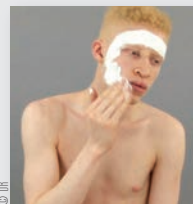
La Maison des écritures

Dans la Villa Fort-Louis, qu'un armateur fit construire à la fin du XIX^e siècle au milieu d'un parc, la Ville de La Rochelle a installé La Maison des écritures qui accueille en résidence et dans ses cinq ateliers des créateurs du monde entier. Ce nouvel équipement artistique et culturel inscrit la littérature sur le territoire et encourage les écritures émergentes, au croisement de toutes les disciplines artistiques : théâtre, roman, poésie, danse, cinéma, audiovisuel, bande dessinée, arts numériques, etc. Ouverte à tous, elle programme des rencontres, manifestations diverses et actions de médiation, et œuvre dans les quartiers et écoles.



Pour de nouveaux récits de l'art

Jusqu'en février 2022, l'exposition *Le Tour du jour en quatre-vingts mondes* revisite les œuvres majeures de la collection du Capc de Bordeaux sous l'angle de systèmes de représentation renouvelés du monde. À l'instar d'autres musées européens, le Capc a construit et développé sa collection sur un socle majoritairement masculin et anglo-européen. L'exposition met en lumière des artistes dont l'importance a été minorée, générant des dialogues entre artistes d'origines géographiques, de genres et de générations diverses. Ce nouveau corpus s'articule avec des œuvres des années 1980 et 1990 pendant lesquelles s'est construite la colonne vertébrale de la collection du musée.



Les journées du Matrimoine

Du 16 au 19 septembre, les Journées Européennes du Patrimoine 2021 ont pour mot d'ordre l'inclusivité et l'universalité. Au même moment, les Journées du Matrimoine, dont c'est la 5^e édition, rétablissent l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture. L'initiative du mouvement HF, qui œuvre à valoriser le travail des créatrices du passé et le talent des contemporaines, est relayée en région par les collectifs HF. Celui d'Île-de-France organise sa soirée inaugurale le vendredi 16 à la Cinémathèque française, autour de la réalisatrice Nelly Kaplan.



Panormos, premier institut franco-allemand

En juin dernier a été inauguré le premier Institut franco-allemand *Kultur Ensemble*, prévu par le traité d'Aix-la-Chapelle. Il se trouve à Palerme, fruit de la collaboration entre l'Institut français Italia et le Goethe-Institut.

L'Atelier Panormos est situé au fond de la tranquille Via Paolo Gili, où est déjà installée la zone des Cantieri Culturali alla Zisa, ancienne friche industrielle transformée en citadelle de la culture. C'est en effet en lieu et place de l'usine de la famille franco-sicilienne Ducrot fabriquant au début du xx^e siècle du mobilier conçu pour les navires de croisière. La première guerre mondiale mit fin aux chantiers navals, les bombardements de la seconde détruisirent la majeure partie des bâtiments modernistes, condamnant l'espace pendant plus de cinquante ans. En 1995, le maire Leoluco Orlando, décida de rénover les anciens chantiers pour y créer une cité de la culture. L'ancienne friche a retrouvé vie sous plusieurs formes : une jeune génération d'artistes y étudie, un cinéma *Le Seta* a été ouvert en 2012, et le Centre International de la Photographie a été créé en 2017 par la photographe palermitaine Letizia Battaglia. L'Institut Français et le Goethe Institut complètent aujourd'hui ce riche ensemble.

« *La résidence d'artistes Atelier Panormos-la Bottega marque l'Acte I de Kultur-Ensemble* » a rappelé le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne lors de l'inauguration. « *C'est un message européen très fort que trois pays fondateurs de l'Europe politique lancent aujourd'hui à Palerme. Avec cette résidence, nous voulons accompagner une nouvelle génération d'artistes, profondément européenne.* » Depuis juin 2021, douze jeunes artistes de France et d'Allemagne sont ainsi logés à Palerme et dans les résidences associées en Italie.

Le choix de Palerme

Le projet Atelier Palermos est accompagné par deux grandes figures de l'art contemporain international : Chiara Parisi, directrice du Centre Pompidou-



L'Institut français Italia et le Goethe-Institut font cause commune à Palerme.

Metz, et Andrea Lissoni, directeur artistique de la Haus der Kunst de Munich. Elles ont choisi les six artistes. Le premier duo, composé de Juliette Minchin et de Caner Teker, inaugure ce mois-ci le programme de résidence également soutenu par l'OFAJ/DFJW, l'Offic franco-allemand pour la jeunesse. Le choix de Palerme, ville à la réputation ternie par Cosa Nostra, n'est pas anodin.

Revenu à la municipalité en 2008, le maire Leoluca est un militant antimafia qui s'est amplement engagé en Europe pour l'accueil des migrants. Son projet culturel est d'attirer et de soutenir une nouvelle génération d'artistes européens, accueillis dans ces lieux de référence et dans de nombreux événements. Capitale européenne de la culture en 2018, Palerme est apparue comme un symbole à ce nouveau projet culturel italo-franco-allemand. ♦

Véronique Giraud

Promouvoir la création en Europe

L'accord franco-allemand ne se limite pas à la Sicile, il prévoit trois autres instituts communs hors de l'UE, à Rio-de-Janeiro (Brésil), Erbil (Irak) et Bichkek (Kirghizistan). L'objectif est de « *créer une mobilité artistique européenne, porteuse de créativité et d'ouverture à l'autre* » a précisé Jean-Baptiste Lemoyne. Diverses institutions affichent la même ambition qui se concrétise le plus souvent par des résidences offertes aux créatrices et créateurs dans des centres culturels. L'idée n'est pas nouvelle, la Villa Médicis à Rome qui accueille une quinzaine d'artistes pensionnaires chaque année, a été créée par Louis XIV. Mais elle prend aujourd'hui un élan nouveau, notamment grâce au programme pluriannuel lancé en mai dernier par la Commission et doté d'un fonds non négligeable de 2,4 milliards d'euros sur les six ans de la mandature.

Vivent les arts vivants !

Chamboulée par la pandémie et de longs mois d'incertitude, la scène française a senti une bouffée d'air traverser l'été. Panorama des spectacles marquants qui seront repris cette saison.

Les artistes ont vécu une année 2020 démotivante. Les arts vivants ont été particulièrement touchés parce qu'une salle ne peut rester vide. « *Un spectacle sans public, ça n'existe pas* » disait Christine Malard, directrice de la scène nationale d'Aubusson, exprimant le sentiment de tous les artistes, à l'instar de Thomas Jolly, directeur du théâtre national d'Angers, qui préféra jouer sur son balcon pour ses voisins que s'enfermer seul dans son théâtre. C'est dire si l'été 2021 avec son cortège de festivals était attendu, tant par les créatrices et créateurs que par le public. Une anecdote le confirme. Le deuxième jour du Festival d'Avignon, un orage méditerranéen, violent mais a priori

limité dans le temps, s'est abattu sur la cité des papes dix minutes après que la Cour d'honneur s'est ouverte aux spectatrices et spectateurs. Dans ces moments, les artistes sont dubitatifs: trop dangereux d'évoluer sur une scène mouillée, peu confortable pour le public. Tiago Rodrigues, actuel directeur du théâtre national Dona Maria II de Lisbonne et futur directeur du Festival d'Avignon, assumait la représentation phare dans la Cour avec sa mise en scène de *La Cerisaie* de Tchekhov. Après avoir consulté actrices et acteurs, notamment Isabelle Huppert qui incarnait Lioubov, la compagnie a décidé que la météo ne pouvait venir gâcher les retrouvailles. Le public, contraint d'attendre deux heures sous la pluie, a été du même avis.

Des créations mondiales annulées

Les festivals ont ainsi offert des retrouvailles grandioses.



Mais tous les responsables du monde du spectacle ont émis une crainte: est-ce que d'avoir rayé une année pour remettre à la suivante les futures créations des troupes et des compagnies ne va pas embouteiller les scènes? Les artistes émergents ne vont-ils pas pâtir de cette situation, faute de pouvoir présenter leur travail? La question reste d'actualité en cette rentrée, même si la soli-

darité entre artistes et salles atténue l'inquiétude.

Déjà, parmi les créations annoncées, nombreuses sont celles qui ont dû être annulées en raison d'un problème sanitaire. Ce fut notamment le cas pour l'opéra de la jeune compositrice libanaise Bushra El-Turk. Une création mondiale d'opéra contemporain est une chose rare. Par an, elles se comptent sur les doigts de la main dans le monde entier. C'est dire si *Woman at Point Zero*, composé d'après les écrits de l'écrivaine égyptienne Nawal El Saadawi, engagée contre l'oppression des femmes et l'intégrisme religieux, était attendu. Un cas de covid-19 a empêché l'événement qui devait se tenir au festival All Arias d'Anvers avant d'être repris au festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence.

Penthésilé.e.s de Laetitia Guédon



Interrogé au tout début du XIX^e siècle par un homme, Heinrich von Kleist, le mythe de Penthésilée l'est aujourd'hui par une auteure, Marie Dilasser, pour être mis en scène par Laetitia Guédon. Son texte fleuve a été magistralement incarné à la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon. Dit, chanté, dansé, il redonne toute sa puissance à la reine des Amazones. « *Avec Penthésilé.e.s Amazonomachie, Je veux parler du pouvoir et de la relation complexe que les femmes entretiennent avec lui* », prévient la metteuse en scène. Alors que s'exerce un nouveau

réveil de la femme occidentale, construisant sa révolte contre les excès de la domination masculine, les mots de Marie Dilasser trouvent un écho favorable, coulent dans les oreilles comme un bon vin dans le gosier. Ses digressions dans le présent, ses allusions aux manifestations féminines actuelles, pénètrent l'esprit et les yeux contemporains. La puissance des femmes, héroïnes ou simples mortelles, se révèle ici en entremêlant le mythe et la réalité d'aujourd'hui. C'est la grâce qu'offre le théâtre. En tournée à Montluçon, Colmar, Rouen, Créteil, Creil, Fort-de-France, Basse-Terre, et Paris.

De beaux spectacles pour 2021-2022

C'est aussi là qu'une des plus belles créations mondiales a été donnée. Commandé par



Les festivals ont offert des retrouvailles grandioses. Ici *D'en rêve*, une comédie dansée imaginée par Salia Sanou et dominée par une énergie libératrice.

le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence et travaillé pendant huit ans par une équipe unie autour de la compositrice Kaija Saariaho, l'opéra *Innocence* a été salué comme un chef-d'œuvre lors de sa création mondiale au grand Théâtre de Provence, le 3 juillet. Le public, debout, l'a loué d'une ovation de plus de dix minutes. Deux autres Finlandaises étaient aux commandes : pour le livret, l'écrivaine Sofi Oksanen, connue en France pour son roman *Purge* (Prix Fémina étranger 2010) et, pour la direction musicale, Susanna Mälkki. Côté théâtre, les spectacles créés à Avignon partent en tournée. *La Cerisaie* de Tiago Rodrigues sera jouée à Lisbonne, Paris, Liège, Genève, Vienne. Liebestod, de l'autrice et metteuse en scène espagnole

Angélica Liddell, qui redouble d'audace et d'outrecuidance avec un beau texte où Wagner côtoie le torero Juan Belmonte dans l'arène de notre temps, à Gand, Douai et Orléans. Avec *Entre chien et loup*, Christine Jatahy met le *Dogville* de Lars von Trier sur plateau et sur écran pour interroger les mécanismes du fascisme (à Villeurbanne, Strasbourg, Genève et Milan). *La Dernière nuit du monde*, mise en scène par Fabrice Murgia sur un texte de Laurent Gaudé, se demande jusqu'où la société de consommation poussera la démesure. La pièce se jouera à Liège, Bruxelles, Charleroi, Anvers, Madrid...

Côté danse

D'autres spectacles ont particulièrement enthousiasmé le public et la critique. C'est le cas de *La Mouette*, qu'a adapté Cyril Teste. Créée à Montpellier, la performance filmique parcourra de nombreuses villes en France.

D'un rêve, « comédie dansée » de Salia Sanou



© JUILLET THAPE

Salia Sanou, chorégraphe, directeur du Centre de développement chorégraphique en Afrique, de Ouagadougou.

Le chorégraphe ougandais Salia Sanou a créé au festival Montpellier Danse une « comédie dansée » qui emprunte aux comédies musicales les sujets de société et la réflexion sur individualisme et collectif. Comme son titre le suggère, *D'un rêve* part du fameux discours prononcé par Martin Luther King lors de la marche sur Washington de 1963, discours profondément optimiste et humaniste d'où jaillit *I have a dream*. C'est dire s'il s'inscrit dans une actualité politique que les événements récents n'ont malheureusement pas ringardisée. C'est dire aussi si l'exigence de dignité humaine, la lutte contre le racisme, la dénonciation de l'esclavage, nourrissent la chorégraphie. Mais sur le ton des comédies musicales. La chorégraphie est enlevée, mêlant gestuelle des danses africaines et gestuelle des scènes de Broadway. Elle l'est avec un volontarisme joyeux que Salia Sanou revendique, alors que « le discours d'une société contemporaine dégaïste et déprimée semble nous assigner au renoncement d'un rêve collectif » Le chorégraphe ougandais n'en tombe pas pour autant dans les excès qu'il refuse. *D'un rêve* est un acte artistique « un cheminement dans mon parcours d'artiste » qui l'amène à initier le genre de la « comédie dansée », terme qu'il préfère à « comédie musicale ». À raison puisque sa chorégraphie emprunte à la comédie musicale sans épouser son classicisme, ne serait-ce que par la façon dont il traite la difficile question de la domination des corps. L'ouverture de la pièce sur un champ de coton, la lourdeur du travail, l'inhumanité notable, fait rapidement place aux néons très colorés de Broadway où le jazz est devenu la musique de ce rêve en construction dans un pays qui sait aussi bien les susciter que les écraser. Pour une telle œuvre, il fallait un texte que Salia Sanou a demandé au rappeur Gaël Faye et au slameur Capitaine Alexandre. La musique, qui entremêle les références aux grandes comédies musicales américaines, est signée Lokua Ganza. Mais le spectacle n'aurait pas la même magie sans la compagnie Mouvements perpétuels de danseuses et danseurs, chanteuses et chanteurs qui mènent le rythme, la douleur, la joie, la passion en un train d'enfer. *D'un rêve* sera repris dans plusieurs salles à Macon, Bruxelles, Alès, Annecy, Foix, La-Roche-sur-Yon, Brives et Amiens. Et, en février, sur la scène du Châtelet, rare théâtre parisien avec Mogador à faire place à la comédie musicale.

Côté danse, les créations ont aussi peuplé les festivals. Salia Sanou en initiant la « comédie dansée » avec *D'un rêve* (voir ci-contre) à Montpellier Danse, ou Rachid Ouramdane, nouveau directeur du Théâtre de Chaillot, qui a osé les *Corps extrêmes*. Le spectacle sera à Annecy, puis à Chaillot, Deleuze / Hendriks qu'a fait dialoguer Angelin Preljocaj

sera à Lyon, à Saint-Étienne-du-Rouvray, au 104-Paris en octobre, puis à La-Ciotat et à Aix-en-Provence Fruit d'un esprit de création contenu pendant tant de mois, de nombreux autres spectacles ont joyeusement peuplé les festivals, invitant le public à ne pas abandonner les arts vivants pour les écrans. ♦

Élisabeth Pan

Arnaud Morvan : « *l'art aborigène, un paysage en train de se faire* »

L'anthropologue Arnaud Morvan a passé des années en Australie à étudier l'art aborigène, depuis les pratiques rituelles jusqu'aux expérimentations contemporaines. Il nous permet d'appréhender la plus ancienne culture connue dans le monde, dont les premiers témoignages remontent à 60 000 ans, et les premières traces iconographiques à 30 000 ans.

Sur quoi ont porté vos travaux ?

Quand je suis arrivé en Australie dans les années 2000, j'ai commencé à documenter le travail des huit peintres aborigènes sélectionnés pour le musée du Quai Branly. Petit à petit, ils m'ont confié des histoires liées à la colonisation du XVIII^e siècle dans la région du Kimberley et à la façon dont cette histoire a été transposée dans des rituels, des cérémonies, des danses, des chants et des peintures. Liés à des événements mythiques, les rituels et œuvres d'art peuvent aussi l'être à des événements historiques. J'ai travaillé sur des cartographies qui ne sont pas des lieux mythiques, mais des lieux de mas-sacre.

Que dire des signes utilisés par ces artistes ?

Le système graphique utilisé, en particulier dans le désert, est basé sur le principe des empreintes laissées au sol par des créatures. Les aborigènes considèrent que les paysages australiens sont issus de principes anciens personnalisés par des ancêtres hybrides, à la fois humains, animaux, plantes, minéraux, qui les ont sculptés. On peut rapprocher cela de forces tectoniques venant travailler un paysage. Ces signes donnent une lecture d'un paysage en train de se faire, en mouvement, dont les traces ont été transposées sous la forme d'un répertoire assez simple, géométrique. Combinés entre eux, les signes forment un langage écrit dont le sens ne peut être compris entièrement que si on y ajoute la parole, les chants, les gestes, les danses. Par exemple, lorsque les ancêtres sont sortis de terre, parcourant un itinéraire puis revenant à

leur point de départ, ils ont laissé dans ces endroits une énergie qui s'exprime en cercles concentriques, telle une radiation. Souvent ces ancêtres sont associés à des espèces animales, l'énergie est alors censée nourrir la reproduction, assurer la croissance des espèces. Un autre signe, l'arc de cercle, est la forme laissée dans le sable par des personnes assises en tailleur.

La plupart de ces récits sont dessinés sur le sable...

Dans le désert, la façon traditionnelle de raconter est de tracer les événements avec un bâton ou un doigt. À la fin de chaque séquence on efface, et on recommence. La parole est toujours liée au geste. Les aborigènes se sont saisis de cette tradition pour en faire un mouvement artistique, donner leur propre vision du paysage, leur propre politique de l'espace, et exprimer leur propriété sur des lieux particuliers vers lesquels ils ont des responsabilités. Certaines peintures ont d'ailleurs été utilisées dans des procès liés à des revendications territoriales. Les aborigènes se considèrent comme appartenant à la terre mais aussi comme propriétaires de cette terre.

Les peintures de paysages procèdent par aplats, vous parlez pourtant de profondeur...

Ces paysages expriment des parcours d'ancêtres à la fois sur la terre et à travers elle. Une peinture peut exprimer que tel ancêtre s'est trouvé à côté d'une rivière et a continué son chemin et que dans la réalité cette rivière est souterraine. C'est une façon de se souvenir de cette rivière souterraine, de marquer qu'à tel endroit on peut



Chercheur en anthropologie sociale à l'EHESS, il a travaillé en Australie dans les années 2000. Sous la direction de Philippe Keck et Philippe Descola, il mène une recherche sur le totémisme australien et les représentations des maladies animales transmissibles à l'homme.

creuser et trouver une rivière. Les points et les motifs très rassemblés montrent la mémoire du sol et du sous-sol. La lecture est alors verticale, comme une coupe transversale.

Les points et les signes n'expriment pas toujours une mémoire des lieux...

Certaines peintures sont liées à l'impression vécue après la consommation de substances hallucinogènes lors d'une cérémonie rituelle. Il ne s'agit alors plus de rendu géographique mais d'impressions ressenties, ce que les femmes aborigènes appellent « rêves ». C'est une évocation des ancêtres issue du temps du rêve, une dimension mythologique parallèle à laquelle on ne peut accéder que par l'ingestion de substances hallucinogènes ou par des rêves individuels avec la vision de tel ancêtre qui les contacte, et leur inspire des rites, des chants, des danses. Leur interprétation va faire naître de nouveaux épisodes dans les trajets mythiques qui traversent l'Australie. Chaque personne peut faire évoluer le récit en fonction de son interprétation du rêve, mais il faut que ce soit validé socialement par la communauté après délibération pour l'intégrer au corpus. ♠

Propos recueillis par Véronique Giraud

Carte Avance Santé

La carte de paiement qui avance les frais de santé

Avec votre complémentaire santé, le Crédit Mutuel Enseignant vous propose une carte de paiement gratuite : **la carte Avance Santé**. Avec elle, c'est le Crédit Mutuel Enseignant qui avance vos frais médicaux, pas vous. Il n'y a que des bonnes raisons de choisir un acteur qui s'engage depuis 50 ans en faveur du monde éducatif.



Crédit  Mutuel
Enseignant

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,1 millions de clients-sociétaires. SERVICE SOUMIS À CONDITIONS. Réserve aux particuliers.
Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculations des intermédiaires en assurance consultables sous www.orias.fr.
Voir conditions détaillées en Caisses de Crédit Mutuel proposant ce service et sur www.creditmutuel.fr. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme
au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758.

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.



Vous ne leur enseignez pas seulement les maths, l'histoire ou la musique, vous leur apprenez aussi à devenir les citoyens de demain, et ça n'est pas rien. Choisir l'Offre Métiers de l'Éducation, c'est choisir une offre conçue sur mesure pour les professionnels de l'éducation par MAIF avec l'Autonome de Solidarité Laïque. Un contrat unique qui garantit votre responsabilité, vos droits et vos dommages corporels ainsi que le soutien de proximité de notre partenaire **l'Autonome de Solidarité Laïque**.

Pour plus d'informations: maif.fr/offreeducation.



assureur militant

#ChaqueActeCompte

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le code des assurances. L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite «L'Autonome de Solidarité Laïque» - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi 1901.